



Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/6-2001

ISBN 0-660-61694-7



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

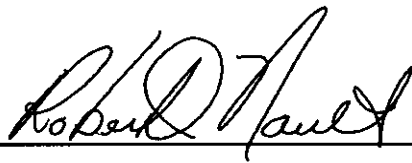
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

**Affaires indiennes
et du Nord Canada
et
Commission canadienne
des affaires polaires**

Rapport sur le rendement

pour la période se terminant le 31 mars 2001

A handwritten signature in black ink, reading "Robert D. Nault", positioned above a horizontal line.

L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

Section I:	Le message du ministre	1
Section II:	Le contexte	3
	Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones	3
	Les cercles d'influence	4
	Les résultats stratégiques	5
	Les principaux partenaires de la prestation conjointe	6
	Le profil de la population autochtone au Canada	7
Section III:	Les réalisations en matière de rendement	9
	Le Programme des affaires indiennes et inuites	9
	Le Programme des affaires du Nord	29
	La Commission canadienne des affaires polaires	37
Section IV:	Les rapports consolidés	41
	Les acquisitions et la passation des marchés	41
	L'initiative d'amélioration des services	42
	La stratégie de développement durable	43
	Les réservoirs d'entreposage de carburants	46
	D'autres initiatives avantageuses pour les Canadiens	47
Section V:	Les tableaux financiers	49
Section VI:	Autres renseignements	61
	Les sources d'information	61
	Les partenaires de la prestation conjointe – les institutions fédérales	62

Section I – Le message du ministre

Il me fait plaisir de déposer le Rapport sur le rendement d'Affaires indiennes et du Nord Canada et de la Commission canadienne des affaires polaires pour l'exercice 2000–2001.

C'est un privilège pour moi, avec une équipe de gens dévoués, de veiller à ce que les Premières nations, les Inuits et la population de nos collectivités nordiques puissent jouir le plus pleinement possible des promesses et des possibilités qu'offre le Canada. Nous savons que la prospérité du Canada est étroitement associée au bien-être des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord et que nos partenariats pour leur assurer une qualité de vie élevée dans des collectivités saines et fortes sont à l'avantage de tous les Canadiens et Canadiennes.

Un avenir meilleur pour les populations des Premières nations et des Inuits est tributaire des travaux que nous effectuons aujourd'hui pour que les bases fondamentales en place soient propices. Les progrès présentés dans ce rapport font valoir notre engagement à travailler en partenariat dans la réalisation d'objectifs que nous avons en commun et dans la quête de solutions durables à des défis de longue date. L'éventail des politiques et des programmes, qu'il s'agisse d'initiatives de développement économique ou du règlement de revendications territoriales et de la signature d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, sont le fruit d'un ensemble de priorités communes initialement établies dans *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* et reprises plus précisément dans le discours du Trône de 2001. En misant simultanément sur le capital humain, le renforcement des capacités de gouvernance, l'amélioration de l'infrastructure et la promotion du développement économique, nous établissons le fondement nécessaire à des collectivités des Premières nations, inuites et nordiques plus autosuffisantes, plus saines et plus dynamiques.

Dans le but de stimuler la création d'emplois dans les collectivités des Premières nations et des Inuits, nous avons rendu accessible une somme additionnelle de 75 millions de dollars pour le développement économique en 2000–2001 et nous avons engagé 25 millions de dollars de plus pour le présent exercice, créant ainsi un climat propice à l'investissement et des possibilités de croissance. Nous avons aussi travaillé avec les Premières nations dans l'élaboration d'initiatives visant à accroître l'autosuffisance. En date de mars 2001, des collectivités des Premières nations, des conseils tribaux et d'autres organisations des Premières nations participaient à plus de 245 projets pour expérimenter de nouvelles approches en vue de transformer le programme d'aide sociale actuel dans les réserves d'un soutien passif au revenu à un programme intégré qui procure un meilleur accès au perfectionnement des compétences, à la formation et aux possibilités d'emploi.

Notre engagement envers le développement du Nord canadien, qui représente la voie vers de nouveaux débouchés et vers la croissance, se manifeste aussi de manière évidente. Le projet de la Diavick Diamonds, la deuxième mine de diamants au Canada, est devenu réalité grâce aux efforts de coopération de tous les ordres de gouvernement, des Autochtones et des intervenants de l'environnement et de l'industrie. Nous avons aussi été témoins de la mise en production de trois nouveaux champs de gaz naturel dans la région de Fort Liard et quinze nouveaux permis d'exploration ont été délivrés pour la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort ainsi que de la vallée du Mackenzie. Le développement durable des ressources naturelles du Nord établira l'assise de collectivités plus fortes, d'une plus grande autosuffisance et d'une meilleure qualité de vie pour la population.

Le règlement des revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale sont aussi essentiels à l'édification de collectivités plus stables, plus autosuffisantes qui sont davantage en mesure de participer à la prospérité économique du Canada. Le renforcement de la capacité de gouvernance des Premières nations permet de veiller à ce que les questions prioritaires, comme la santé, l'éducation et le logement, soient réglées de manière ouverte, efficace et transparente.

Plus tôt cette année, nous avons signé deux ententes de principe sur l'autonomie gouvernementale avec la Nation de Sioux Valley Dakota au Manitoba et avec les Premières nations de Meadow Lake en Saskatchewan. Ces ententes témoignent de ce qui peut être accompli quand les gouvernements et les Premières nations travaillent ensemble à la réalisation d'un but commun, soit celui d'établir des gouvernements efficaces, stables et responsables envers leurs populations.

Ce ne sont là qu'un échantillon des réalisations décrites dans le Rapport sur le rendement de cette année. En poursuivant la lecture, vous y trouverez les détails des travaux accomplis avec les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord dans un esprit de bonne volonté et de respect mutuel en vue non seulement de renforcer les collectivités autochtones et nordiques mais aussi de bâtir un Canada plus fort et meilleur. Je vous invite à visiter notre site Web au www.inac-ainc.gc.ca pour plus de renseignements.

Le défi d'améliorer la qualité de vie des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord est considérable, mais notre détermination à y réussir l'est tout autant. Par ailleurs, relever ce défi ne nous incombe pas uniquement à nous en tant que gouvernement; dans un esprit de réconciliation et de renouvellement, la tâche de réaliser les promesses de notre pays nous concernent tous. C'est dans cette grande entreprise collective et inspirés par un but commun et valorisant que nous instaurerons un avenir meilleur et plus prometteur pour les Premières nations, les Inuits, les gens du Nord, et de fait, tous les Canadiens et les Canadiennes.

Section II – Le contexte

Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones

En 1998, le gouvernement du Canada lançait *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* en réponse au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Le plan d'action préconise un nouveau partenariat entre les Autochtones et les autres Canadiens; il a pour but à long terme d'amener tous les intervenants à collaborer pour faire en sorte que les Autochtones jouissent d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens.

Rassembler nos forces établit l'orientation stratégique que doit suivre le gouvernement fédéral, insiste sur la nécessité de procéder à une planification et à une élaboration intégrées des politiques fédérales et encourage la formation de partenariats avec les provinces et les territoires. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) appuie ces efforts horizontaux et favorise la mise en œuvre de *Rassembler nos forces* dans les secteurs suivants :

Les Affaires indiennes et inuites : *Rassembler nos forces* a comme grands objectifs le renouvellement des partenariats, le renforcement des gouvernements autochtones, une nouvelle relation financière, le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens.

Les Affaires du Nord : Les travaux des Affaires du Nord sont menés en partenariat avec les résidents du Nord, autochtones et non autochtones, y compris avec les gouvernements des trois territoires et le secteur privé dans le but de faire progresser l'évolution sociale et politique de même que le développement durable pour tous les gens du Nord. La consolidation de l'assise économique des collectivités du Nord, l'édification de partenariats plus solides et la promotion d'une gouvernance plus efficace sont des initiatives qui se conforment toutes aux objectifs de *Rassembler nos forces*.



Les cercles d'influence

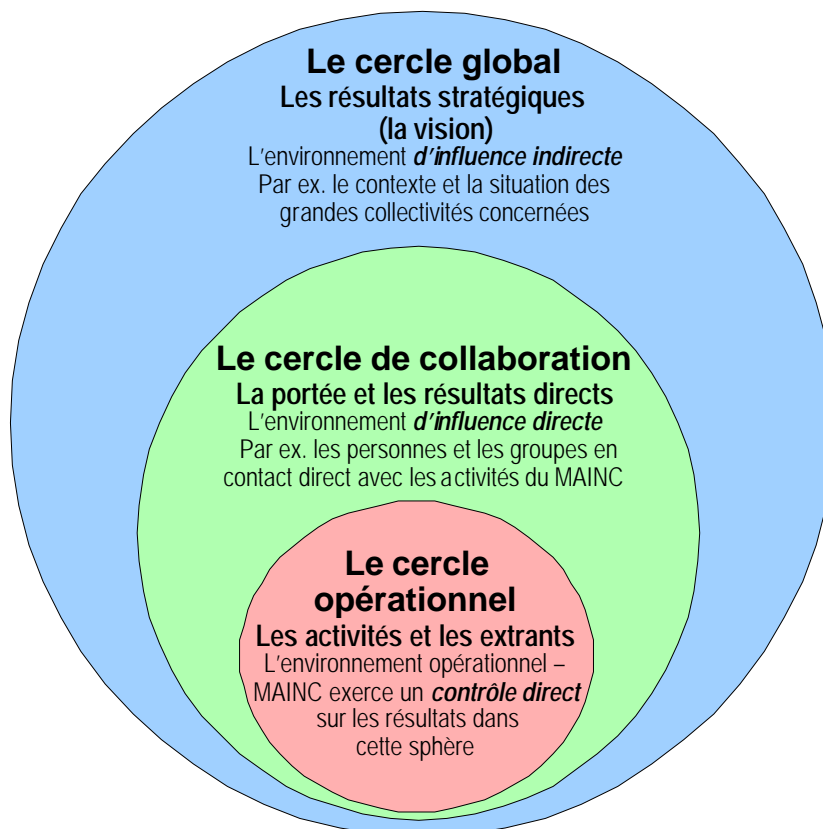
Le processus de planification d'AINC tient compte de trois « cercles d'influence » dans les rapports que présente le Ministère sur les résultats de ses activités dans l'immédiat, ainsi que le moyen et le long termes.

Le **cercle opérationnel** comporte les activités courantes du Ministère, l'utilisation de ses ressources, de même que le fonctionnement de ses politiques et de ses programmes. Les activités à ce chapitre ont pour but de contribuer directement à celles du prochain palier, le cercle de collaboration.

Le **cercle de collaboration** est celui dans lequel s'inscrit l'appui que nous apportent nos partenaires pour réaliser nos buts, édifier les capacités, améliorer les pratiques et créer un climat propice au succès des initiatives. Les activités menées à ce chapitre influent directement sur les résultats à court et à moyen termes.

Quand nous parlons de **cercle global**, nous faisons à la fois référence aux conditions qui influencent les résultats stratégiques et aux modifications qu'il serait bon d'y apporter. Même si ces conditions échappent souvent à l'influence directe d'AINC, il importe de se consacrer aux activités qui entraînent des changements susceptibles de se révéler bénéfiques à long terme pour les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord.

Les cercles d'influence



Les résultats stratégiques

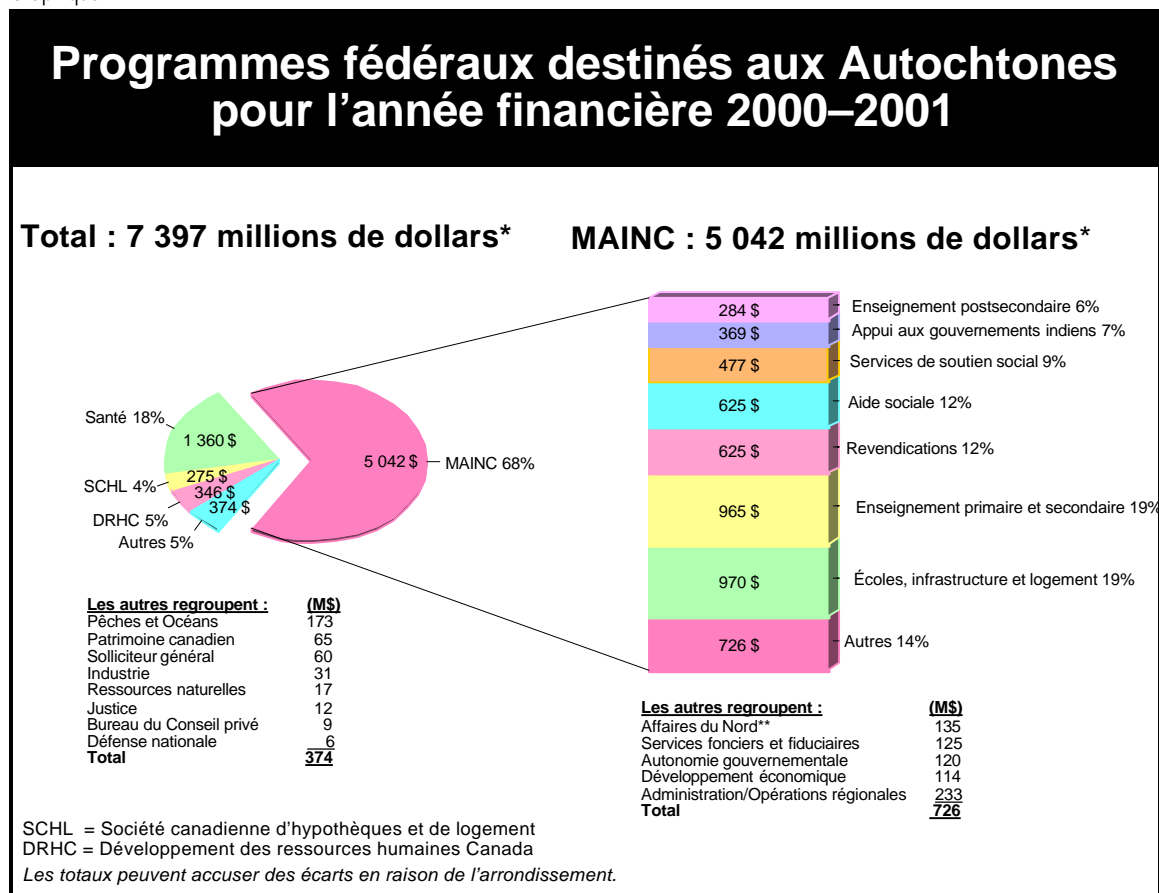
Le rapport est structuré en fonction des engagements d'AINC à obtenir les résultats stratégiques sur le plan global grâce aux efforts ministériels et aux travaux en collaboration. Nous cernons les défis relatifs à chaque résultat stratégique et mentionnons les succès remportés sur le plan du cercle opérationnel et au chapitre du cercle de collaboration.

Affaires indiennes et du Nord Canada		
Résultats stratégiques	Priorités	Réalisations
<p>Programme des affaires indiennes et inuites Procurer aux Canadiens un environnement favorable à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuits en raffermissant notre relation avec eux et en comblant les écarts qui existent entre les conditions de vie des Premières nations et des Inuits et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et du savoir-faire pour rendre les gouvernements autochtones plus durables et plus responsables, ainsi que pour accroître l'autosuffisance et l'indépendance économique de leurs collectivités.</p>	<p>! Des partenariats renouvelés avec les Premières nations et les Inuits</p>	pages 12–16
	<p>! Le renforcement de la gouvernance autochtone</p>	pages 17–20
	<p>! Une nouvelle relation financière avec les gouvernements autochtones</p>	pages 21–24
	<p>! Le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens</p>	pages 25–28
<p>Programme des affaires du Nord Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord pour que les régimes de gouvernance territoriaux tiennent compte des droits et des intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidents du Nord; protéger l'environnement et favoriser le développement durable dans le Nord.</p>	<p>! La gestion efficace des intérêts fédéraux dans le Nord, notamment les progrès du développement durable et l'édification de solides gouvernements dans le Nord</p>	pages 29–36
Commission canadienne des affaires polaires		
Résultats stratégiques	Priorités	Réalisations
<p>Procurer aux Canadiens une présence efficace dans les milieux nationaux et internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.</p>	<p>! Approfondir et disséminer les connaissances sur les régions polaires</p>	pages 37–40

Les principaux partenaires de la prestation conjointe

Rassembler nos forces épouse largement le principe d'un travail horizontal entre les ministères et organismes qui participent à la prestation des programmes aux Autochtones. Dans l'ensemble, 12 institutions fédérales, dont AINC, dispensent des programmes aux Autochtones; leurs dépenses totales pour l'exercice 2000–2001 s'élèvent à environ 7 397 millions de dollars (voir le graphique 1). Les services essentiels de type provincial représentent plus de 80 p. 100 de l'ensemble des fonds versés aux réserves. Plus de renseignements sur les partenaires de la prestation conjointe sont donnés à la page 62.

Graphique 1



* Les dépenses illustrées dans le graphique 1 sont de nature budgétaire seulement.

** Illustre les programmes précisément à l'intention des Autochtones et une part des programmes qui ne sont pas exclusivement à leur intention.

Le profil de la population autochtone au Canada

La *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît trois catégories d'Autochtones – **les Indiens, les Métis et les Inuits**. De plus, la *Loi sur les Indiens* donne la définition juridique de ce qu'on entend par **Indiens inscrits** au Canada. Un Indien inscrit est une personne indienne qui est inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*¹. Les **Métis** ont des ancêtres à la fois de souche européenne et des Premières nations et s'identifient eux-mêmes comme étant des Métis. Les **Inuits** sont les Autochtones de l'Arctique canadien et ils habitent principalement au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et les régions septentrionales du Labrador et du Québec. Les Inuits ne vivent pas dans des réserves et la *Loi sur les Indiens* ne s'applique pas à eux.

Les responsabilités d'AINC à l'endroit des Autochtones concernent principalement les Indiens inscrits vivant dans les réserves ainsi que les Inuits. Le Ministère est chargé d'exécuter la majorité des programmes et des services de type provincial dans les réserves. Dans le Nord, AINC travaille avec les Inuits et les autres collectivités autochtones à élaborer de solides structures de gouvernance ainsi qu'à conclure et à mettre en œuvre les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale. Compte tenu du contexte unique du Nord canadien, et conformément à la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones², certaines de ces ententes visent aussi les Métis établis au nord du 60^e degré de latitude.

Les Indiens inscrits vivant dans les réserves représentent environ 60 p. 100 de la population des Indiens inscrits. Cette population est répartie en 423 200 personnes vivant dans les réserves et 281 000 personnes qui habitent en dehors des réserves³. Il existe au total 612 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Environ 61 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidents – seulement 5 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves, 34,6 p. 100 habitent en milieu urbain, tandis que 44,5 p. 100 vivent en milieu rural, 17,2 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 3,7 p. 100 en région éloignée.



¹ Un **Indien visé par un traité** est un Indien inscrit appartenant à une Première nation qui a signé un traité avec la Couronne. Tous les Indiens inscrits ne sont pas nécessairement membres d'une Première nation signataire d'un traité. Un **Indien non inscrit** est une personne indienne qui n'est pas inscrite au Registre en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

² Veuillez consulter http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/sg/plcy_f.html.

³ Les projections de 1998 se fondent sur les données du système d'inscription des Indiens.

On s'attend à ce que le taux de croissance de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves se chiffre à 31,2 p. 100 entre 1998 et 2008 et que l'ensemble de la population canadienne croisse plutôt de 10 p. 100. Environ 41 p. 100 de la population d'Indiens inscrits appartient au groupe des moins de 19 ans en comparaison de 25,6 p. 100 dans la population canadienne. À mesure que vieillira cette population, les pressions se feront grandissantes sur l'emploi, le logement et d'autres services.

Dans le Nord du Canada (qui représente 40 p. 100 de la superficie émergée du pays), on compte trois territoires et quelque 93 collectivités où vivent des populations peu nombreuses de Premières nations, de Métis et d'Inuits. La population du Nord est jeune; en fait, 45 p. 100 des personnes ont de moins de 25 ans. La population étant disséminée sur une vaste superficie, la prestation des services est d'autant plus onéreuse : quelque 95 000 résidants sont répartis sur tout ce territoire; la population du Nunavut s'élève à 25 000 âmes, celle des Territoires du Nord-Ouest à 39 000 et celle du Yukon à 31 000.

Les Autochtones représentent un peu plus de la moitié de la population et leur concentration varie entre 85 p. 100 au Nunavut, environ 49 p. 100 dans les T. N.-O. et près de 22,5 p. 100 au Yukon. Les réserves sont peu nombreuses et les résidants inuits et des Premières nations reçoivent la plupart de leurs services par l'entremise des administrations territoriales. Les principaux moteurs de l'économie sont la fonction publique, les mines et, dans les T. N.-O., les hydrocarbures. Partout dans le Nord, les valeurs culturelles, notamment en ce qui concerne l'intendance des terres, demeurent fortes et les activités traditionnelles telles les récoltes, les arts et l'artisanat traditionnels restent des dimensions importantes de l'économie.



Section III – Les réalisations en matière de rendement

Le Programme des affaires indiennes et inuites

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens un environnement favorable à un avenir plus prometteur pour les Premières nations et les Inuits en renforçant la relation entre eux et en comblant les écarts qui existent entre les conditions de vie des Premières nations et des Inuits et celles des non-Autochtones; favoriser le perfectionnement des compétences et du savoir-faire pour rendre ainsi les gouvernements autochtones plus durables et plus responsables, et accroître l'autosuffisance et l'indépendance économique de leurs collectivités.

Ce qu'il en coûté?

	Services aux Indiens et aux Inuits	Revendications	Total
Dépenses prévues	4 202 868 000 \$	504 577 000 \$	4 707 445 000 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	<i>4 213 820 273 \$</i>	<i>627 328 240 \$</i>	<i>624 771 274 \$</i>
Dépenses réelles en 2000– 2001	4 173 909 376 \$	624 771 274 \$	4 798 680 650 \$

Explication des écarts

Les services aux Indiens et aux Inuits. L'écart d'environ 40 millions de dollars entre les dépenses autorisées et les dépenses réelles est principalement attribuable au report à des années ultérieures des frais d'exploitation (6 millions de dollars) et des ressources pour financer les garanties de prêts consenties à même le Compte pour l'expansion économique chez les Indiens (33 millions de dollars).

Les revendications : L'écart de quelque 123 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées s'explique principalement par les fonds supplémentaires alloués aux ententes de règlement avec la Première nation de Squamish (83 millions de dollars) et la Première nation de Horse Lake (41 millions de dollars).

Le tableau suivant présente les ressources qui, en 2000–2001, ont été allouées à l'atteinte des objectifs prioritaires donnés au Programme des affaires indiennes et inuites dans le cadre de *Rassembler nos forces* et de la Stratégie de développement durable. (http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sus/sds_f.html).

(Millions de dollars)	Priorités				Total
	Partenariat renouvelé	Renforcement de la gouvernance autochtone	Nouvelle relation financière	Renforcement des collectivités et des économies et appui aux gens	
Enseignement primaire et secondaire	-	-	-	965	965
Immobilisations	-	-	-	795	795
Aide sociale	-	-	-	625	625
Revendications*	288	337	-	-	625
Services de soutien social	-	-	-	477	477
Appui aux gouvernements indiens	6	360	3	-	369
Éducation post-secondaire	-	-	-	284	284
Logement	-	-	-	175	175
Services fonciers et fiduciaires	-	96	-	30	125
Autonomie gouvernementale	-	114	6	-	120
Développement économique	-	-	-	114	114
Sous-total	294	906	9	3 465	4 674
Activités régionales					124
Total					4 799

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

* Pour plus de renseignements sur les revendications, veuillez consulter http://www.inac-ainc.gc.ca/ps/clm/index_f.html.

Le contexte : les défis et les possibilités

Un certain nombre de facteurs influencent les réalisations du Ministère en matière de rendement.

Le cercle global (c.-à-d. de larges communautés d'intérêt) :

- la diversité des cultures, des objectifs, des capacités et des visions au sein des collectivités des Premières nations et des Inuits;
- les barrières géographiques, notamment le grand nombre de petites collectivités isolées;
- les conditions socio-économiques difficiles, un déséquilibre de longue date entre pouvoirs et dépendance, des possibilités limitées de procéder au développement économique et de tirer parti de recettes autonomes dans une économie de plus en plus axée sur le marché;
- les problèmes entourant la *Loi sur les Indiens*, notamment les conséquences de son administration et de la dévolution, l'incertitude concernant la propriété des terres et des ressources, les restrictions sur l'utilisation de l'argent des Indiens et les structures inadéquates pour une gouvernance et des relations financières contemporaines;
- la position et les engagements du gouvernement fédéral concernant certaines questions comme le respect des traités historiques, les pensionnats, la protection des droits des femmes autochtones, ainsi que la nécessité de progresser sur les plans du développement durable et du développement économique.

Le cercle de collaboration (c.-à-d. les personnes et les groupes en contact direct avec AINC) :

- la diversité des approches et des priorités des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, des Premières nations et des Inuits;
- le manque de compréhension et de soutien de la part du public, notamment à l'endroit des traités historiques et du processus des revendications;
- la complexité des questions relatives aux négociations sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale;
- l'élaboration d'autres régimes de gouvernance;
- la mise en œuvre d'ententes de transfert financier plus souples;
- les obstacles à la mise en valeur des compétences, des ressources et de l'expérience de la main-d'œuvre des Premières nations et des Inuits, notamment les programmes d'aide sociale mal adaptés, la hausse des frais de scolarité, les incohérences dans la planification communautaire, le besoin de rénover ou de construire des infrastructures essentielles et l'accès insuffisant aux capitaux.

Le cercle opérationnel (c.-à-d. les activités ministérielles d'AINC)

- le nombre croissant de litiges et la nécessité de recourir à des modes de règlement extrajudiciaire des différends;
- le besoin de vérifier si les pouvoirs légaux en place sont capables de créer et d'entretenir des partenariats efficaces;
- l'élaboration des politiques et des mandats nécessaires pour faciliter la tenue des consultations et des négociations interministérielles et intergouvernementales;
- la nécessité de consacrer des efforts aux investissements stratégiques qui se traduiront par une saine gouvernance, une meilleure reddition des comptes, ainsi que des institutions et des ressources humaines plus compétentes;
- la recherche de moyens d'accroître l'accès aux capitaux, aux terres et aux ressources;
- la coordination de l'élaboration de politiques et des besoins en matière de programmes entre les partenaires;
- la difficulté d'intégrer les principes du développement durable aux processus décisionnels au Ministère (http://www.ainc-inac.gc.ca/sd/index_f.html).

Les pages qui suivent présentent les réalisations en fonction de chacune des priorités.

Des partenariats renouvelés (294 millions de dollars en 2000–2001)

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à régler les problèmes du passé et à aller au-delà des griefs historiques de manière à ce que nous puissions ensemble relever les défis du présent et tirer profit des possibilités de l'avenir. Cette approche témoigne du fait que la guérison et la réconciliation sont essentielles pour établir des relations plus étroites et plus significatives avec les Autochtones. Elle implique également un travail en partenariat avec les Premières nations et les Inuits, ainsi qu'avec d'autres partenaires pour trouver des moyens de rendre les collectivités des Premières nations et des Inuits saines, durables et économiquement viables.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (è Cercle opérationnel ê Cercle de collaboration)

L'engagement

La réconciliation et la guérison communautaire

Les traites historiques et les revendications particulières

- è Le Cabinet a approuvé une stratégie fédérale à long terme pour répondre aux pressions découlant de l'affaire *Marshall*; un processus de négociation tripartite a été lancé avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et cette province concernant les droits ancestraux et les droits issus des traités.
- è L'adoption de la Partie 2 de la *Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications au Manitoba* (le projet de loi C-14) a permis au gouvernement de s'acquitter en partie de son engagement de présenter des lois à l'intention des trois régions des Prairies, lois visant à faciliter l'expansion des réserves en vertu du règlement des revendications territoriales. Les ébauches de projets de loi semblables pour l'Alberta et la Saskatchewan sont presque terminées.
- ê Sept revendications particulières, d'une valeur totale de 160 millions de dollars, ont été réglées. Quatre autres règlements ont été conclus; on attend leur ratification. En outre, deux ententes de principe concernant de tels règlements ont été signées.
- ê Des progrès ont été réalisés dans les discussions avec les Premières nations sur la possibilité de créer un organisme indépendant qui serait chargé de s'occuper des revendications. Son indépendance lui permettrait de s'attaquer avec plus de transparence et de rigueur au règlement des revendications particulières.

Les pensionnats

- ê Plus de 230 règlements à l'amiable, représentant 445 requérants, ont été conclus jusqu'à présent. Par contre, une quantité appréciable de causes, soit 4 244 dossiers représentant 8 493 requérants, sont toujours en suspens et ce nombre continue d'augmenter à raison de quelque 140 nouveaux requérants par mois.

- ê Le Canada a présenté une déclaration de regrets aux Nuu-chah-nulths de la Colombie-Britannique pour le rôle qu'il avait joué dans le régime des pensionnats indiens (appelés aussi écoles résidentielles). En posant ce geste, notre pays prouvait son désir de réconciliation et de guérison. Ces excuses contribueront à établir, entre les Nuu-chah-nulths et le gouvernement du Canada, de nouvelles relations fondées sur le respect et le partenariat.

L'engagement

Une plus grande sensibilisation du public aux questions autochtones

- è AINC a contribué à la création d'un jeu autochtone sur l'important site Web d'un réseau de télévision éducative qui reçoit plus de 500 000 jeunes visiteurs par mois. Un lien entre ce site et le site Web du Carrefour Jeunesse permet aux jeunes Canadiens d'en apprendre davantage sur les peuples des Premières nations et des Inuits (http://www.ainc-inac.gc.ca/ks/francais/4000_f.html).
- ê Les Canadiens peuvent maintenant consulter, sur le Web, des rapports d'étape qui leur permettent de suivre les faits nouveaux dans le règlement des revendications particulières (http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/pis_f.html).
- ê Le registre des terres peut maintenant être consulté sur Internet (plus de 500 utilisateurs s'étaient enregistrés au 18 décembre 2000).
- è Carrefour Jeunesse, le site Web à l'intention des jeunes qui fait la promotion des ressources éducatives d'AINC, a reçu des commentaires favorables de la part des jeunes et des enseignants canadiens de tous les coins du Canada. Il figure régulièrement parmi les emplacements les plus visités du site Web d'AINC, ayant reçu plus de 10 000 visiteurs par mois après moins d'un an d'existence. Entre le 21 juin 2000 et le 31 mars 2001, 273 messages en anglais et 100 en français avaient été envoyés aux adresses de courriel (Learningcircle@inac.gc.ca et Cercleapprentissage@ainc.gc.ca).
- è Dans la région de la capitale nationale, plus de 10 000 élèves du niveau primaire ont pu bénéficier du projet expérimental de visites dans les écoles.
- è Les partenariats avec Inuit Tapirisat du Canada (ITC) et Aboriginal Peoples Television Network ont été renforcés, et de nouveaux liens ont été noués avec TV Ontario et TFO pour aider AINC à s'acquitter, au moyen d'initiatives particulières, de son mandat d'accroître la sensibilisation aux questions autochtones.
- ê Un appui a été apporté aux programmes d'éducation du public sur les traités et les questions autochtones offerts par le Bureau du Commissaire aux traités en Saskatchewan, l'Atlantic Policy Congress et la Commission des traités de la Colombie-Britannique.
- è Le public a été sensibilisé davantage aux négociations relatives à 53 traités en Colombie-Britannique. Des programmes de sensibilisation et de consultation à multiples facettes ont resserré les relations communautaires entre les collectivités urbaines et rurales dans l'ensemble de la province.



L'engagement

Des relations de travail plus solides avec les Autochtones et leurs organisations

- è Une assistance a été offerte à ITC pour mener diverses activités d'édification des capacités et faire progresser son plan d'action pour les Inuits grâce à des ententes de transfert financier souples.
- ê On a poursuivi avec ITC les travaux d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action pour les Inuits à la satisfaction réciproque des parties. La première étape du processus de collaboration (un répertoire des programmes offerts aux Inuits par AINC) est terminée.
- ê Dans le cadre de l'initiative de Participation des Autochtones au marché du travail (PAMT), des alliances ont été formées avec plus de 100 associations de perfectionnement des ressources humaines autochtones qui servent de source de candidats autochtones qualifiés pour des emplois dans des entreprises canadiennes.
- ê Des travaux ont été réalisés en collaboration avec d'autres ministères fédéraux dans le but d'exploiter au maximum les possibilités de marchés découlant de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. En 2000, des marchés d'une valeur totale de plus de 136 millions de dollars (au lieu des 112 millions de dollars de l'année précédente) ont été accordés à des entreprises appartenant à des Autochtones par le gouvernement du Canada.
- ê On a élaboré des politiques et des lignes directrices sur l'inscription des hypothèques des bandes et d'autres activités connexes, comme les modalités du pouvoir de vente, les renoncations et les forclusions.
- ê On a coopéré, avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et les chefs des Premières nations signataires du Traité n° 7 en Alberta, à la détermination de possibilités d'action concernant l'administration de l'argent des Indiens.
- ê n a organisé, avec l'APN, une rencontre nationale à laquelle ont assisté plus de 1 800 participants. Ceux-ci ont poursuivi les travaux concernant l'Initiative conjointe sur les services fonciers et fiduciaires. La rencontre s'est conclue par la détermination des possibilités d'actions qui pourraient être menées dans certains secteurs d'activité des Services fonciers et fiduciaires, ainsi que par la présentation de recommandations.

L'engagement

De nouvelles approches en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales avec les Premières nations et les Inuits

- ê Des stratégies de partenariat ont été élaborées avec les provinces des Prairies en vue de favoriser la formation de partenariats efficaces en matière de développement.

- ê Un financement a été versé pour permettre à des Premières nations de procéder à environ 240 séances de négociations. Ces Premières nations souhaitent ainsi en arriver à tirer profit des activités de récolte et de gestion des ressources naturelles, ainsi que des avantages provenant des grands projets d'exploitation des ressources près des réserves.
- ê Des travaux ont été effectués avec d'autres ministères pour appuyer les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des questions autochtones, ainsi que les dirigeants autochtones nationaux. L'établissement des priorités communes, ainsi que le partage de renseignements et des pratiques exemplaires et la détermination des solutions se sont poursuivis.
- ê Nos responsables ont collaboré avec d'autres ministères fédéraux à une analyse exhaustive des dispositions sur la mobilité contenues dans les programmes fédéraux. À la suite de cette analyse, un rapport du gouvernement fédéral sur la mobilité a été produit et distribué aux signataires de l'Accord cadre sur l'union sociale.
- ê On a participé à un projet interministériel dirigé par le Secrétariat du Conseil du Trésor en vue de mettre à l'essai des modalités de rapport sur les pratiques de reddition des comptes qui soient conformes aux principes de l'Accord cadre sur l'union sociale (consulter http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/account/sufa_f.asp).
- ê Nous avons tenu 50 ateliers sur l'initiative PAMT, grâce auxquels des employeurs fédéraux, provinciaux et du secteur privé sont dorénavant mieux en mesure de recruter des employés autochtones, de les maintenir en poste ou de favoriser leur avancement.
- ê Les responsables du PAMT préconisent activement les pratiques novatrices en matière d'emploi pour les Autochtones. Par exemple, en collaboration avec la Chambre de commerce de l'Alberta, ils ont parrainé la remise d'un prix de distinction pour les pratiques exemplaires dans les relations avec les Autochtones. Ce prix, qui a été décerné à Flint Energy Services, accroît la sensibilisation du public aux questions relatives à l'emploi des Autochtones.

Comment ces résultats contribuent-ils aux résultats stratégiques du Ministère?

Des partenariats renouvelés procurent le fondement voulu pour aller de l'avant dans le renforcement de la gouvernance autochtone, l'élaboration d'une nouvelle relation financière et en bout de ligne, le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens. Les chances de réussite sont augmentées si on aborde simultanément les questions concernant la relation et celles sur la qualité de vie.

En nouant de meilleures relations avec les Premières nations et les Inuits, ainsi qu'en obtenant l'appui d'autres partenaires, nous pouvons établir un climat propice à l'investissement et réduire l'écart qui existe entre les conditions socio-économiques de ces groupes et celles du reste de la population. Ces relations améliorées facilitent aussi la transition vers l'autonomie gouvernementale et la négociation d'ententes.

Les ententes de règlement des revendications particulières permettent aux Premières nations et au Canada de régler des griefs de longue date sans recourir aux tribunaux et ce, dans un esprit de respect mutuel. Elles renforcent la confiance et la coopération et procurent, aux Premières nations et aux collectivités non autochtones avoisinantes, de précieuses ressources.

Les partenariats avec les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord, ainsi qu'avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le secteur privé, favorisent l'avènement d'un avenir meilleur pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Quels sont les risques associés à une absence de résultats à ce chapitre?

Il est essentiel de renouveler les partenariats renouvelés si on veut que le Ministère s'acquitte de son mandat. En s'attaquant aux problèmes des collectivités et en s'efforçant de se réconcilier avec elles, on peut éviter les litiges et, ainsi, résoudre ces problèmes plus rapidement, de manière constructive et plus positive.

Il importe aussi de sensibiliser davantage le public aux questions concernant les Autochtones pour obtenir son appui aux politiques et aux programmes conçus à leur intention. Dans certains cas, un manque de compréhension peut nuire au règlement des revendications et des griefs du passé.

Enfin, il nous faut resserrer nos liens avec nos principaux partenaires, notamment les Premières nations et les Inuits, les organisations autochtones, les provinces et les territoires, pour faire en sorte que nos politiques et nos programmes répondent bel et bien à leurs besoins et à leurs priorités.

Le règlement des griefs historiques est une condition importante du succès du processus de guérison entre le Canada et les Premières nations. À défaut de régler les revendications, on peut compromettre la conclusion de nouvelles ententes fondées sur une relation plus étroite entre le Canada et les Premières nations. Un échec à ce chapitre maintient notre pays en position d'obligé et peut aussi le contraindre à payer les frais de procès onéreux.

Les éléments à améliorer

La stratégie régionale de partenariat a démontré qu'il restait encore des obstacles considérables à surmonter pour amener les institutions fédérales à coopérer horizontalement. Les contraintes au sein des ministères et des organismes (aux chapitres des pouvoirs, des mandats et des relations) peuvent nuire à leur capacité de régler les questions qui relèvent de la compétence de plusieurs d'entre eux.

Le renforcement de la gouvernance autochtone (906 millions de dollars en 2000–2001)

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à renforcer les gouvernements autochtones pour qu'ils soient stables, légitimes, adaptés à la culture de leurs commettants et responsables envers eux. Nous nous sommes aussi engagés à édifier une fonction publique autochtone dotée d'institutions efficaces et capable d'entretenir des relations intergouvernementales fonctionnelles. Nous étions également résolus à faire en sorte que ces gouvernements aient les pouvoirs, les ressources et l'assise économique leur permettant de régler les problèmes sur le plan local et de dispenser à leur commettants des programmes et des services comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (è Cercle opérationnel è Cercle de collaboration)

L'engagement

Des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications

L'autonomie gouvernementale

- è Le Canada, le Manitoba et la nation des Dakotas de Sioux Valley ont signé une entente de principe globale sur l'autonomie gouvernementale et une entente de principe tripartite. Veuillez consulter le http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/sv/svcaip_f.html.
- è Le Canada, la Saskatchewan, le conseil tribal de Meadow Lake et la Première nation de Meadow Lake ont signé une entente de principe globale sur l'autonomie gouvernementale et une entente de principe tripartite. Veuillez consulter le http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/ml/mlcaip_f.html et http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/ml/mltaip_f.html.
- è Le Canada et la Première nation de Westbank ont signé une entente définitive sur l'autonomie gouvernementale le 6 juillet 2000.
- è Le Canada, la Saskatchewan et la Federation of Saskatchewan Indian Nations ont signé une entente cadre sur un processus commun de négociation le 27 mai 2000.

Les étapes de la négociation

Le règlement d'une entente sur l'autonomie gouvernementale ou sur une revendication territoriale globale est un processus long et complexe. Il faut du temps parce qu'il importe qu'elle soit bien faite. Les ententes sont solennelles et exécutoires et elles peuvent être ou ne pas être protégées par la *Constitution canadienne*. Lorsqu'une proposition concernant une revendication ou l'autonomie gouvernementale est acceptée par le ministre d'Affaires indiennes et du Nord Canada, les parties en cause négocient ce qui suit :

- ✓ **L'entente cadre** : c'est le fruit de la première étape des négociations, lorsque les gouvernements concernés et le groupe autochtone se sont mis d'accord sur les enjeux importants. À cette étape, les parties se fixent habituellement des échéances pour la conclusion d'une entente de principe.
- ✓ **L'entente de principe** : c'est l'étape des conclusions de marchés. Les parties négocient les questions cernées dans l'entente cadre. C'est habituellement la plus longue des étapes de la négociation. L'entente de principe doit comporter tous les éléments de l'entente définitive.
- ✓ **L'entente définitive** : Les ententes définitives, accompagnées de plans de mise en œuvre et d'ententes financières, exigent l'approbation du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial ou territorial en cause et elles doivent être officiellement ratifiées par toutes les parties. Une fois que l'entente définitive est signée et mise en vigueur,

- ê Le 31 mars 2001, la Commission du Nunavik déposait son rapport, *Amiqqaaluta – Partageons – Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*. On peut consulter le rapport au http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nunavik/lus_f.pdf.
- ê Le Canada et les Mohawks de Kanesatake ont signé une entente le 21 décembre 2000 concernant l'exercice de pouvoirs gouvernementaux sur leur assise territoriale provisoire. Veuillez consulter le http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2000/00146_agr_f.pdf.

Les revendications

- è La loi rendant exécutoire l'Accord définitif Nisga'a a reçu la sanction royale. C'est le premier traité moderne en Colombie-Britannique et le premier au Canada à comporter à la fois des dispositions sur les revendications territoriales et des clauses sur l'autonomie gouvernementale protégées par la Constitution. Veuillez vous reporter au http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nsga/nisdex_f.html.
- è Des fonds ont été approuvés dans le cas de 87 des 177 demandes présentées dans le cadre de l'Initiative de préparation aux négociations et de l'initiative sur le renforcement des capacités. Elles ont pour but de rehausser les compétences et les connaissances des groupes autochtones qui se préparent à mener des négociations concernant les dispositions sur les terres et les ressources qui feront partie des ententes sur les revendications territoriales globales.
- ê Des ententes cadres ont été signées avec les Premières nations du Deh Cho dans les Territoires du Nord-Ouest; la bande indienne Katsie en Colombie-Britannique; chacune des cinq premières nations du groupe visé par le traité de Winalagalis en Colombie-Britannique; et la Première nation des Dénés d'Akaiitcho dans les Territoires du Nord-Ouest.
- ê Des ententes de principes ont été paraphées par les négociateurs en chef des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique et ceux du conseil tribal des Nuuchahnulth et de la Première nation de Sliammon.
- ê Les principaux porte-parole dans le processus de négociation tripartite (la C.-B., le Canada et les dirigeants du Sommet des Premières nations) ont fait des progrès sur des questions essentielles en donnant conjointement leur aval à une « déclaration sur les principes de la certitude s'appliquant aux négociations sur les traités en Colombie-Britannique », ainsi qu'une « déclaration sur les principes des mesures préalables à la négociation des traités en Colombie-Britannique ».
- ê Quarante-quatre mesures reliées aux traités avec les Premières nations de la Colombie-Britannique ont été mises en œuvre sur les 75 qui étaient prévues au cours des trois prochaines années. Ces mesures servent d'instruments stratégiques pour faciliter les négociations et régler des problèmes qui pourraient avoir des répercussions sur de prochaines négociations d'ententes.
- ê Les gouvernements du Canada, de la Colombie-Britannique et la Première nation de Westbank ont signé un accord politique tripartite sur les négociations de traités. En signant cet accord, les trois parties se sont engagées à retourner à la table de négociation.

L'engagement

Des initiatives d'édification des capacités de gouvernance

- è Des Premières nations de diverses régions du pays ont reçu un financement pour mener à bien 23 projets d'amélioration des communications, de modélisation de la gouvernance et d'édification des capacités pour la transition à l'autonomie gouvernementale.

L'engagement

Le transfert des responsabilités fédérales

- è Quatre des 14 Premières nations signataires mènent présentement leurs activités conformément à la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*.
- è Une nouvelle ébauche de la politique sur les ajouts aux réserves a été rédigée.
- è La National Aboriginal Land Managers Association a offert de la formation en gestion des terres aux Premières nations.
- è Le manuel sur l'administration de l'argent des bandes peut maintenant être consulté sur Internet.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Le règlement des revendications territoriales et l'avènement de l'autonomie gouvernementale bénéficient aux Premières nations et au grand public canadien en donnant aux collectivités autochtones les pouvoirs, les ressources et l'assise économique nécessaires à l'amélioration des conditions socio-économiques et à la réduction de la dépendance à l'endroit de l'aide sociale. En outre, le règlement des revendications territoriales dissipe l'incertitude relative aux titres fonciers et à l'accès aux ressources, ce qui, à son tour, facilite les transactions commerciales et favorise le développement économique. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale procurent aux collectivités autochtones des gouvernements stables, légitimes, culturellement adaptés et responsables, qui sont en mesure de veiller au bien-être économique de leurs commettants et de leur offrir la qualité de vie et les normes de service dont jouissent la plupart des autres Canadiens.

Grâce aux initiatives de perfectionnement professionnel, les Premières nations deviennent capables d'exercer une meilleure gouvernance et une meilleure reddition des comptes, parce qu'elles établissent ainsi des partenariats avec d'autres intervenants des secteurs public et privé. Ces initiatives créent aussi un environnement propice au développement durable à long terme.

Les Premières nations ont besoin des instruments nécessaires à l'exercice d'une gouvernance efficace et responsable, ainsi qu'à la mise en place d'une croissance et d'un développement économiques durables. La stabilité politique et financière ainsi obtenue permet aux Premières nations de s'engager pleinement dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale.

Des démarches, comme la mise en vigueur de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, les négociations sur les revendications territoriales globales et le programme de perfectionnement professionnel, aident considérablement le Ministère à respecter son engagement énoncé dans la Stratégie de développement durable, engagement qui consiste à accroître la participation des Premières nations à la gestion des ressources naturelles et à établir des régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés à leur culture.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Le prix à payer sur les plans économique et social pour l'absence de résultats dans la réalisation de cette priorité est très élevé. À défaut de régler les revendications territoriales globales ou de conclure des traités modernes, le Canada risque de devoir payer les frais de procès onéreux et de voir fuir des investisseurs potentiels. Par ailleurs, des possibilités d'exploitation des terres et des ressources pourraient disparaître, tout comme l'occasion, pour les groupes autochtones, d'occuper la place qui leur revient en tant que citoyens égaux et actifs de notre pays.

Les éléments à améliorer

Même si nous accomplissons des progrès dans la négociation des revendications territoriales globales et des ententes sur l'autonomie gouvernementales, il faut plus de temps que prévu pour en arriver à des règlements. Il s'agit d'un processus long et complexe qui est influencé par de nombreux facteurs extérieurs, notamment les changements qui se produisent sur le plan politique chez les parties en cause.

L'absence de traités contemporains freine la mise en valeur des ressources et le développement économique. La certitude quant à la propriété des terres et des ressources et aux droits de les exploiter procure un climat plus sûr et plus propice à l'investissement et au développement économique.

L'autonomie gouvernementale offre aux groupes autochtones les pouvoirs de se gouverner eux-mêmes et d'assumer de plus grandes responsabilités ainsi qu'une influence plus marquée sur les décisions qui concernent leurs collectivités. Elle établit également une relation politique stable qui favorise la conclusion d'ententes durables de gouvernance au sein du régime fédéral canadien et avec les autres ordres de gouvernement.

Les traités et l'autonomie gouvernementale contribuent à l'autosuffisance et à la création d'emplois pour les Autochtones, d'où une meilleure qualité de vie et un avenir plus prometteur pour les collectivités autochtones.

Une nouvelle relation financière (9 millions de dollars en 2000–2001)

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à contribuer à la création de relations intergouvernementales bien concrètes, y compris sur le plan financier, en dotant les gouvernements des Premières nations et des Inuits des ressources institutionnelles et humaines voulues pour administrer les nouvelles ententes de financement. Au nombre des autres moyens figuraient des modalités de transfert financier transparentes, stables et prévisibles, qui favorisent la production de recettes autonomes, de même que l'obligation des gouvernements des Premières nations et des Inuits de rendre des comptes à leurs membres ainsi qu'à d'autres gouvernements.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (è Cercle opérationnel ê Cercle de collaboration)

L'engagement

L'établissement de relations financières efficaces, notamment au moyen de nouveaux modèles d'ententes de transfert financier et d'exemples concrets

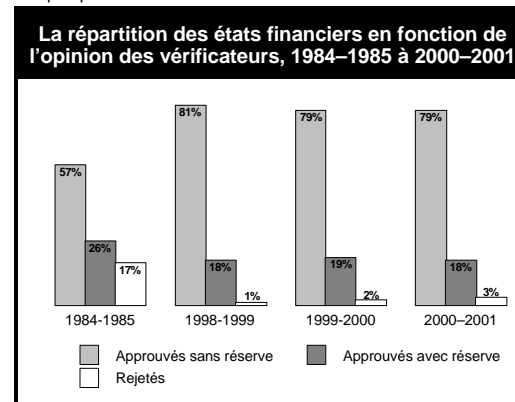
- è Nous avons participé aux travaux d'un groupe de travail technique réunissant les Premières nations et le gouvernement fédéral; ce groupe compile des données et des statistiques en vue de créer un modèle d'institut de la statistique pour les Premières nations dans le cadre des travaux de la table nationale de négociation sur les relations financières.
- è Nous avons révisé et mis au point des directives à l'intention des négociateurs sur l'autonomie gouvernementale; elles concernent les finances et l'obligation de rendre compte.
- è Le fondement d'une politique fédérale sur la génération de recettes autonomes a été créé.
- è Des conseils sur la conception des institutions ont été fournis aux membres de la table nationale de négociation sur les relations financières.
- ê Vingt-cinq Premières nations ont signé une entente de financement Canada-Premières nations permettant de regrouper sous une même entente les fonds versés par les ministères fédéraux participants.
- ê Les ententes de transfert financier associées à l'accord sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations du Yukon ont été renouvelées. Dans ce territoire, il s'agit des premières ententes à tenir compte de la capacité des Premières nations du Yukon de générer des recettes à partir de leurs propres sources.
- ê Une proposition de politique a été produite en collaboration avec l'APN. Elle vise à créer quatre institutions des Premières nations qui s'entraideraient en vue de renforcer le régime d'imposition foncière des Premières nations et de procurer ainsi à ces dernières un meilleur accès aux prêts de capitaux à long terme sur le marché. La démarche se traduirait aussi par une meilleure gestion des finances et des statistiques.

L'engagement

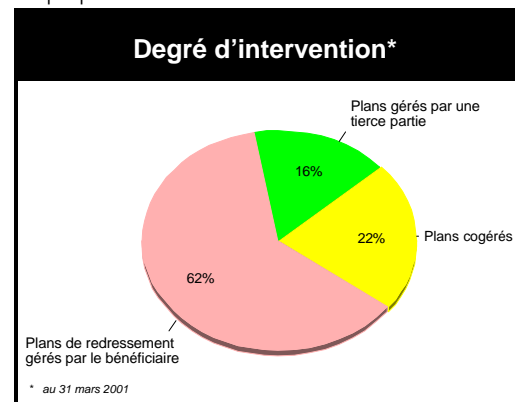
Une meilleure reddition des comptes en matière de gestion financière

- è Presque toutes (97 p. 100) les évaluations de la reddition de comptes et de la gestion ont été terminées. La majorité des plans de perfectionnement des compétences des gestionnaires sont en place et font activement l'objet d'un suivi.
- è La politique du Ministère sur l'intervention est entrée en vigueur en janvier 2001; certains travaux doivent être terminés pour améliorer l'efficacité des modalités de gestion des mesures correctives. Ces travaux devraient aboutir durant l'exercice 2001–2002.
- è Les fonds alloués à l'édification des capacités dans le cadre de *Rassembler nos forces* ont servi à des travaux avec les Premières nations, particulièrement pour l'élaboration de codes de gestion financière dans le cadre de l'initiative des chefs de l'Alberta sur la reddition des comptes.
- è Les Premières nations ont amélioré considérablement la qualité de leurs états financiers consolidés en respectant les normes utilisées par les gouvernements au Canada. Depuis 1984–1985, la proportion d'états financiers qui ont reçu une opinion favorable (approuvés sans condition) d'un vérificateur agréé indépendant est passée de 57 p. 100 à 79 p. 100 (voir le graphique 2). De plus, les rapports de vérification ont été remis aux membres de la bande et au gouvernement fédéral.
- è AINC passe en revue les vérifications des états financiers des Premières nations et de leurs organisations pour évaluer leur santé financière et s'assurer qu'elles se conforment aux exigences des ententes de transfert financier. Au 31 mars 2001, 77 p. 100 des rapports de vérification (700 rapports sur 910) n'exigeaient aucun suivi subséquent. Lorsque le vérificateur cerne un problème, comme l'endettement excessif (les Premières nations recourent à l'endettement surtout à des fins de logement et de développement économique), une intervention s'impose. Selon la gravité du problème, AINC procède à l'une ou l'autre des interventions suivantes : plan d'action géré par la Première nation, cogestion du plan ou encore, gestion de ce plan par une tierce partie (voir le graphique 3).

Graphique 2



Graphique 3



- ê AINC a poursuivi le traitement des allégations et des plaintes à l'endroit des Premières nations, car en réglant les problèmes ainsi soulevés, on favorise l'exercice d'une saine gouvernance par les Premières nations. En 2000–2001, AINC a reçu 69 allégations (de délits criminels) et 286 plaintes (non liées au droit criminel). Pour ce qui est des allégations, AINC a pour politique de consulter officieusement les services de maintien de l'ordre concernés ou de mettre l'auteur de l'allégation en contact avec ces derniers, ou encore, de faire les deux. En ce qui a trait aux plaintes, le Ministère doit tenter d'en faciliter le règlement en toute confidentialité, en travaillant si possible avec la Première nation.

L'engagement

L'accroissement des compétences des Premières nations sur le plan financier

- è AINC a terminé ses recherches sur l'adéquation entre les normes des gouvernements locaux et les besoins opérationnels des Premières nations.
- è Le nouveau programme du certificat de l'Association des agents financiers autochtones (AAFA) du Canada est maintenant offert à l'échelle nationale.
- è Les 100 premiers certificats de l'AAFA ont été décernés.
- è Une assistance a été apportée aux Premières nations pour qu'elles puissent acquérir l'ensemble des compétences nécessaires afin de satisfaire aux critères concernant la production des rapports financiers, des vérifications et des évaluations de la gestion.
- ê Des fonds ont été alloués aux bureaux régionaux d'AINC pour le perfectionnement professionnel; ils permettent aux collectivités des Premières nations et des Inuits de cerner leurs besoins et de financer des projets d'édification des capacités.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Il faut du temps pour établir de nouvelles relations financières, mais elles aboutissent à des sources de financement plus stables et prévisibles pour les Premières nations ainsi qu'à l'accroissement de leur autosuffisance. Ces nouvelles relations faciliteront la prestation des programmes et des services, rehausseront la confiance du public envers les gouvernements des Premières nations, apporteront une plus grande stabilité et assureront une utilisation judicieuse des ressources financières. La mise en place d'administrations publiques compétentes et responsables dans les collectivités des Premières nations augmentera la confiance des investisseurs, favorisera la formation de partenariats économiques et améliorera les conditions de vie.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Les institutions financières des Premières nations qui sont proposées sont hautement susceptibles d'améliorer la gestion financière et la capacité de gouvernance. Elles créeront des avantages économiques et permettront la poursuite des négociations et de la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Sans la mise en place de cette infrastructure essentielle, le Canada risque de perdre la confiance que les Premières nations en sont venues à lui accorder dans le domaine de la responsabilité financière.

Les éléments à améliorer

AINC continue à se préoccuper du fait qu'il ne reçoit pas tous les rapports de vérification à temps. Les Premières nations savent qu'il est dans leur intérêt à long terme de gérer fermement leurs finances et de continuer à améliorer leurs pratiques de gestion et de reddition des comptes. En vertu de *Rassembler nos forces*, le Ministère collabore avec les Autochtones au renforcement de leur gouvernance et à l'édification de leurs capacités en gestion des collectivités et en relations financières. En raison de la complexité accrue des activités des Premières nations, un délai d'un mois a été accordé pour la préparation des états financiers vérifiés, ce qui veut dire que pour l'exercice 2000–2001, les vérifications seront dues 120 jours après la fin de l'exercice financier. Lorsque le vérificateur cerne un problème d'endettement excessif, le Ministère détermine si une intervention s'impose et met en œuvre, au besoin, un plan d'intervention adapté à la gravité et à la cause du problème.

Le renforcement des collectivités et des économies, et l'appui aux gens (3 465 millions de dollars en 2000–2001)

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à offrir aux Premières nations et aux Inuits une qualité de vie comparable à celle des collectivités voisines et l'accroissement de leur autosuffisance grâce à un meilleur accès aux débouchés économiques. Des partenariats entre les Premières nations, les Inuits et le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les autres gouvernements sont essentiels à la réalisation de cet objectif.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (è Cercle opérationnel è Cercle de collaboration)

L'engagement

Le renforcement du développement économique

- è Le nombre de partenariats économiques entre des entreprises autochtones et des gouvernements provinciaux ou territoriaux est passé de 12 en 1999–2000 à 24 en 2000–2001 dans le cadre du Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources et du programme du Fonds de partenariat régional.
- è Un obstacle de longue date à l'accès aux capitaux a été surmonté grâce à un instrument de garantie contractuelle pour les Autochtones. Il permet aux entrepreneurs et aux entreprises des Premières nations de jouir de garanties équivalentes aux produits de cautionnement sur le marché.
- è Des programmes de participation au capital-action ont contribué à la création ou à l'expansion de 196 entreprises.
- è Des programmes de développement économique ont aidé à la création de 1 532 emplois, notamment des emplois indirects, directs, à temps partiel et à temps plein.

L'engagement

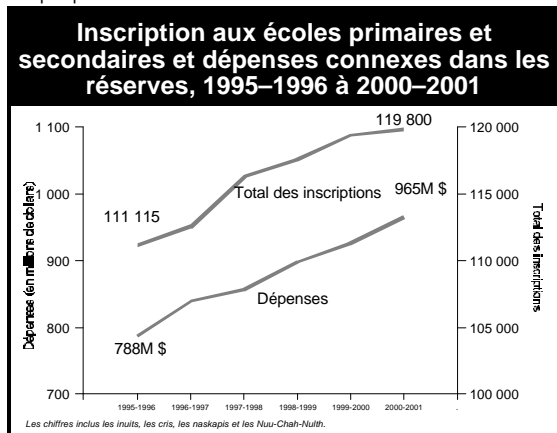
Une autosuffisance accrue

De meilleurs programmes d'éducation et un meilleur taux d'achèvement des études

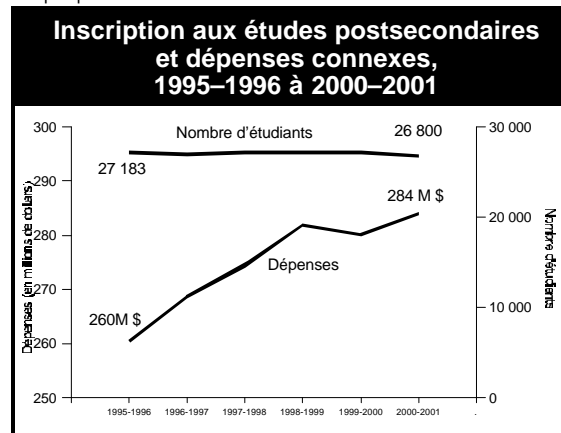
- è En 2000–2001, le nombre d'élèves des Premières nations qui fréquentaient des écoles primaires ou secondaires dans les réserves est passé à 119 800, ce qui représente un taux de participation de 87 p. 100 de la population concernée (voir le graphique 4 à la page 26). De ce nombre, 61 p. 100 fréquentaient des écoles administrées par leur Première nation dans la réserve.

- Les investissements en éducation post-secondaire sont passés de 260 millions de dollars en 1995–1996 à 284 millions en 2000–2001 (voir le graphique 5). Chez les Premières nations, le nombre d'étudiants inscrits est passé de 250 en 1968–1969 à 27 183 en 1995–1996, et à environ 26 800 en 2000–2001. Le taux d'emploi des diplômés du niveau post-secondaire (64 p. 100) chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves dépasse de beaucoup celui des diplômés du niveau secondaire (45 p. 100).
- Un appui a été accordé pour la création de la National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning, qui représente les établissements d'enseignement post-secondaire autochtones de toutes les régions du Canada.

Graphique 4



Graphique 5



Les initiatives pour accroître l'autosuffisance

- AINC verse des fonds aux Premières nations pour la prestation des programmes et des services d'aide sociale aux membres des collectivités. Ces programmes, qui respectent des normes similaires à celles des gouvernements provinciaux, procurent chaque mois à environ 151 000 bénéficiaires les moyens de combler leurs besoins essentiels comme l'alimentation, les vêtements et le logement.
- AINC a continué d'apporter son soutien à la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones du ministère de la Justice.
- À titre de partenaires dans l'Initiative de réforme de la sécurité du revenu, AINC, l'APN et les Premières nations ont recueilli durant des projets de démonstration des commentaires qui les aideront à cerner des problèmes et à présenter des recommandations pour l'élaboration d'un cadre national de politiques sur l'aide sociale. Ce nouveau cadre offrira aux Premières nations de toutes les régions du pays des façons novatrices de rehausser l'autosuffisance de leurs collectivités grâce au programme d'aide sociale. En mars 2001, les conseils tribaux, les Premières nations et certaines de leurs organisations, à l'échelle du pays, participaient à plus de 245 projets de démonstration par rapport à 148 en 1998–1999 et à 176 en 1999–2000. Ces projets ont permis aux Premières nations de mettre à l'essai des approches innovatrices visant à modifier les programmes d'aide sociale dans les réserves. Veuillez consulter http://www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/index_f.html.

Un soutien accru à l'enfance et à la jeunesse

- On a réinvesti 55 millions de dollars à même les fonds prévus dans 500 programmes reliés à la Prestation nationale pour enfants. Ces programmes touchaient quelque 45 600 familles et 83 000 enfants.

- ê Le rapport *La Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations : Rapport d'étape 2000* a été rendu public en avril 2001. Veuillez consulter http://www.ainc-inac.gc.ca/pe-cp/index_f.html.
- ê Plus de 24 000 participants se sont prévalus de la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations. Le rapport sur les progrès du programme peut être consulté au <http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/ys/repl/>.
- ê AINC a mené à bien la première étape de la revue des politiques nationales concernant l'aide à l'enfance et à la famille à l'intention des Premières nations.

L'engagement

Une meilleure santé et une sécurité accrue

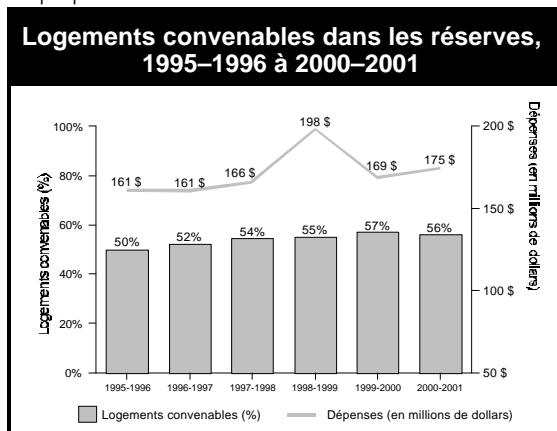
Les améliorations dans les conditions de logement

- ê Le nombre d'unités de logement convenables (celles qui n'exigent pas de rénovations mineures ou majeures ou d'être remplacées) s'élevait à 50 169, soit à 55,8 p. 100 du total (voir le graphique 6).
- ê Le nombre d'unités de logement s'est accru de 1 412 pour atteindre 89 897. L'objectif visé pour 2003 se chiffre à 92 000 unités.
- ê En 2000–2001, 94 autres Premières nations ont présenté des propositions sur le logement communautaire (l'objectif visé était de 50 Premières nations).
- ê Une trousse d'information concernant les moisissures a été publiée, et un programme de formation sur la qualité de l'air et la prévention de la contamination par les moisissures a été élaboré et dispensé aux spécialistes des Premières nations. AINC, Santé Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que l'APN ont collaboré à la production de ce matériel.

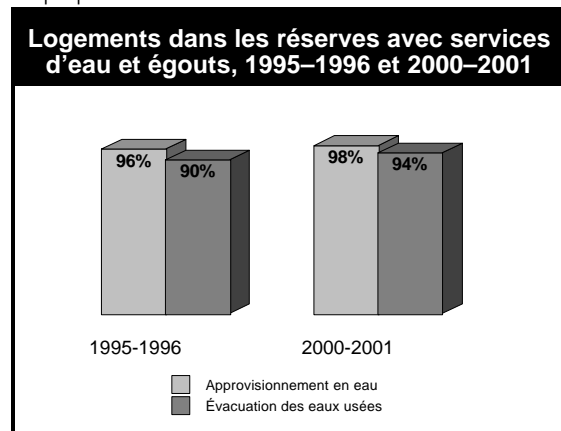
L'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'égouts

- ê En 2000–2001, 98 p. 100 des logements étaient pourvus de services d'approvisionnement en eau et 94 p. 100 de services d'égouts, ce qui représente une hausse par rapport à 1995–1996, année où c'était le cas pour 96 p. 100 et 90 p. 100 respectivement (voir le graphique 7).

Graphique 6



Graphique 7



En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Les investissements dans le renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens se traduisent par une réduction correspondante dans les coûts en matière de santé et les autres coûts sociaux. Ils bénéficient aussi à l'ensemble de l'économie canadienne par l'entremise de projets de développement économique qui profitent indirectement aux collectivités avoisinantes et accroissent la stabilité économique et la croissance régionales. De plus, la mise sur pied d'institutions rend les collectivités des Premières nations capables de lancer des initiatives menant à l'autosuffisance, d'exercer leurs pouvoirs et de s'acquitter de leur obligation de rendre compte.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Il est essentiel de renforcer les économies et les collectivités des Premières nations et des Inuits et d'aider leurs membres pour réduire les disparités qui existent entre eux et les autres Canadiens. Des conditions de logement et de santé inacceptables, la dépendance à l'endroit de l'aide sociale et un taux d'achèvement des études médiocre sont tous des obstacles qui empêchent les Premières nations et les Inuits de participer pleinement à tous les aspects de la vie en société au Canada. Le désespoir, le découragement et le sentiment d'exclusion qui règnent parmi ces personnes et ces collectivités affaiblissent le tissu social, politique et économique de notre pays.

Les éléments à améliorer

La réforme de l'éducation dans les collectivités : l'intérêt, l'innovation et la créativité qui caractérisent les 390 projets de réforme de l'éducation mis en branle grâce aux 40 millions de dollars versés en 2000–2001 font ressortir la pertinence d'un tel exercice. Quatre grands thèmes (la gestion et la gouvernance de l'éducation, l'amélioration de l'enseignement en salle de classe, la participation des parents et la transition entre les études et le marché de l'emploi) ont été élaborés en partenariat avec le Comité de l'éducation des chefs de l'APN.

Les mesures d'amélioration de la qualité de l'eau : la tragédie de Walkerton a lancé à tous les gouvernements un sérieux avertissement sur la nécessité d'assurer un approvisionnement sûr en eau. Des mesures initiales ont été prises en 2000–2001 pour augmenter les fonds alloués à la formation et à l'évaluation de la qualité de l'eau dans les réserves.



Le Programme des affaires du Nord

Le résultat stratégique

Gérer, au profit des Canadiens, le plan d'action fédéral pour le Nord en vue d'établir des régimes de gouvernance territoriaux qui tiennent compte des droits et des intérêts des Autochtones tout en répondant aux besoins de tous les résidents du Nord; protéger l'environnement et favoriser les progrès du développement durable dans le Nord.

Combien cela a-t-il coûté?

Dépenses prévues	158 942 900 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	<i>206 290 899 \$</i>
Dépenses réelles en 2000–2001	198 866 806 \$

L'explication des écarts

L'écart d'environ 47 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable aux importants éléments suivants : la contribution aux initiatives de protection de l'environnement et au programme de traitement des déchets et de décontamination (13 millions de dollars); le Service aérien omnibus (9 millions de dollars); et 23 millions de dollars pour les frais d'exploitation encourus dans de grandes initiatives, notamment des urgences environnementales au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, l'établissement du Nunavut, l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz, ainsi que l'intensification des activités minières.

L'écart d'environ 7 millions de dollars entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles s'explique en grande partie par le report à des années ultérieures des fonds réservés aux frais d'exploitation.

Le contexte : les défis et les possibilités

Un certain nombre de facteurs influent sur les réalisations du Ministère en matière de rendement :

Le cercle global (c.-à-d., de larges communautés d'intérêt)

- Les investissements dans les ressources naturelles sont influencés par l'instabilité des prix sur les marchés mondiaux, les progrès dans les revendications territoriales, les décisions des gouvernements et des résidents du Nord, l'efficacité des régimes de réglementation, l'attribution à des offices tripartites et aux gouvernements du Nord de pouvoirs décisionnels sur la gestion des terres et des ressources.
- Les pressions exercées par divers pays pour la découverte de nouveaux gisements de pétrole et de gaz.
- Les investissements dans l'exploration et l'exploitation de mines de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut;
- L'échec de grandes exploitations minières obligeant AINC, de façon imprévue, à participer à la protection de l'environnement et à l'administration de mines désaffectées.
- Les obstacles géographiques, notamment l'éloignement des collectivités, le climat rigoureux et les changements climatiques, les milieux écologiquement vulnérables, le coût élevé des activités commerciales et les lacunes dans l'infrastructure de base.
- Les compétences et les connaissances variables des gouvernements, des collectivités et des personnes.

Le cercle de collaboration (c.-à-d. les personnes et les groupes en contact direct avec les activités d'AINC)

- La tâche complexe de préparer les gens du Nord à relever les défis et à tirer parti des débouchés offerts par l'exploration et l'exploitation des ressources.
- La difficulté d'obtenir plus de ressources pour procéder au développement économique et à la prestation appropriée des programmes et des services.
- La nécessité d'établir des relations de travail plus étroites et de coordonner la mise en œuvre, à l'échelle du Nord, de solutions aux changements climatiques et aux autres problèmes environnementaux et socio-économiques.

Le cercle opérationnel (c.-à-d. les activités ministérielles d'AINC)

- Les défis que pose la nécessité de régler les lacunes en matière de politiques, de remplacer celles qui sont désuètes et de combler les vides juridiques, comme avec l'ébauche du projet de loi sur les eaux et les droits de surface au Nunavut.
- Les difficultés que présentent la gestion, la coordination et la communication de diverses initiatives, comme l'état de préparation au projet de gazoduc et la Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord. Mentionnons aussi la promotion des initiatives circumpolaires réalisée par l'intermédiaire de la nouvelle dimension nordique de la politique étrangère du Canada et du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.
- L'appui à l'évolution des gouvernements du Nord par le transfert des pouvoirs et les activités entourant les revendications territoriales.

Quels étaient nos engagements?

Nous nous sommes engagés à accroître les capacités de tous les résidents du Nord d'administrer leurs propres affaires politiques, économiques, sociales et liées aux ressources. AINC est déterminé à collaborer avec les Autochtones, les gouvernements territoriaux et les autres résidents du Nord au renforcement des gouvernements et des économies, ainsi qu'à l'appui aux gens, par l'entremise du Programme des affaires du Nord.

Qu'avons-nous accompli en 2000–2001? (è Cercle opérationnel ê Cercle de collaboration)

L'engagement

Le renforcement de la gouvernance dans le Nord

Établir de nouveaux procédés de gouvernement à gouvernement

Au Nunavut

- è L'établissement du groupe de travail des hauts représentants du Nunavut (le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Inc. et AINC) en vue de cerner les priorités communes et de prendre conjointement des décisions sur des questions touchant l'ensemble du territoire.
- ê La préparation d'un plan de cogestion avec le gouvernement du Nunavut, dans lequel sont définis les intérêts fédéraux et territoriaux relatifs à la gestion des ressources.
- ê La mise sur pied du Conseil fédéral du Nunavut qui fournira de plus amples informations aux ministères fédéraux dans le but de les aider à mieux coordonner leurs activités.

Dans les Territoires du Nord-Ouest

- è L'établissement de priorités et d'un plan d'action communs à l'occasion d'une tribune intergouvernementale (regroupant le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le Sommet des Autochtones et AINC) en mai 2000.
- ê L'élaboration d'objectifs, de principes et de procédés concernant la dévolution et le partage des recettes tirées des ressources. Le renforcement d'une approche de concertation entre divers intervenants en matière de développement économique par la création de groupes de travail avec le Sommet des Autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

L'achèvement d'une entente de dévolution globale avec le gouvernement du Yukon

- è L'entente de transfert des pouvoirs et l'ébauche du projet de loi de mise en œuvre peuvent maintenant être étudiées par les parties.

L'engagement

Un environnement naturel sain et bon pour les êtres humains

La protection continue du milieu arctique et des ressources renouvelables

- è Des documents ont été publiés, notamment *Synopsis of Research Conducted under the Northern Contaminants Program in 1999–2000, Summary of Northern Contaminants Program Projects for 2000–2001, and Northern Science and Technology in Canada — Federal Framework and Research Plan*.
- è Une ébauche de politique sur les sites contaminés a été rédigée.
- è Les travaux de décontamination à Discovery Tailings (1,5 million de dollars) sont terminés et on poursuit, dans trois autres sites, d'autres travaux de décontamination qui en sont à divers degrés d'achèvement (9,8 millions de dollars), ainsi que des travaux de surveillance continue à quatre autres sites (0,2 million de dollars).
- è Nous avons mené une analyse juridique visant à déterminer quelle est l'instance qui a compétence sur les ressources minérales extracôtières.
- è La stratégie de gestion de Pêches et Océans a été mise en œuvre conformément aux dispositions de la *Loi sur les océans*.
- è Nous avons créé, avec le gouvernement du Nunavut, un comité régional sur les contaminants qui coordonnera le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.
- è L'étude sur l'Ouest du Kitikmeot et du Grand lac des Esclaves, comportant 24 projets de recherche échelonnés sur cinq ans, est maintenant terminée. Les résultats ont servi à évaluer les projets de développement, à établir des données de référence pour les études et la surveillance des effets environnementaux et à repérer les zones qui devraient être protégées.
- è Les membres d'une commission de l'aménagement des terres du Nord du Yukon ont été nommés et celle-ci a commencé ses travaux. Les plans d'aménagement des terres du Keewatin et du Nord-de-l'île-de-Baffin ont été approuvés par le Cabinet fédéral et cinq autres plans pour le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest sont en cours de préparation.

La mise en œuvre de la stratégie de développement durable dans le Nord

- è Une équipe interministérielle prépare une ébauche de stratégie de développement durable pour le Nord.

La gestion du Service aérien omnibus (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste)

- è Nous avons réussi à augmenter de 11 p. 100 le volume des livraisons de produits alimentaires périssables et d'autres denrées essentielles dans des collectivités éloignées tout en maintenant les mêmes tarifs postaux.

L'engagement

L'utilisation durable des ressources naturelles du Nord

L'achèvement des lois sur la gestion des ressources qui sont devenues nécessaires à la suite du règlement de revendications territoriales

- è L'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie a été créé en vertu de la Partie 4 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (qui a reçu la sanction royale en avril 2000). Le nouvel office a compétence sur les cinq régions de la vallée du Mackenzie, qui seront ainsi assujetties à un seul régime de réglementation et de mise en vigueur.
- è La rédaction du projet de loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut est maintenant terminée. Le projet sera déposé lors de la session parlementaire de l'automne 2001. Une fois adoptée, cette loi établira le fondement juridique sur lequel reposeront les décisions de réglementation de l'Office des eaux actuel. Elle définira les grandes lignes devant servir au règlement des différends qui opposent les propriétaires fonciers aux entreprises d'exploration, concernant l'accès aux terres et aux eaux et les indemnisations.

Des lois, des règlements et des politiques efficaces en matière de ressources naturelles

- è On a approuvé un document de travail sur les règlements concernant les travaux préparatoires, l'exploitation et la régénération des mines au Yukon. Celui-ci fera l'objet de consultations. On a ajouté de telles utilisations des terres à la liste des activités qui déclenchent une évaluation en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- è La révision des procédures de réglementation et la mise en œuvre des recommandations ont été effectuées conformément au *Yukon Blue Book*.
- è Une politique sur la régénération des mines dans les Territoires du Nord-Ouest a été rédigée et des consultations publiques ont été lancées.
- è Au Nunavut, on a élaboré PLANNER, une application Internet grâce à laquelle on peut demander en direct un permis d'accès aux terres et aux eaux, un permis d'utilisation de ces ressources, un permis d'exploitation de carrière ou encore, un permis de stockage.
- è On a élaboré des guides pour réglementer l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz dans le Sud des Territoires du Nord-Ouest et du delta du Mackenzie; il s'agit là de la première étape de l'étude de la réglementation.
- è Le projet de loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon a été rédigé et distribué dans toutes les régions du Yukon et du delta du Mackenzie aux fins de consultations publiques.
- è L'Office des eaux du Yukon a assumé la responsabilité des présélections de classe 4 en vertu de la réglementation sur l'exploitation des placers du Yukon.

Les activités facilitant la mise en valeur des ressources

- è La Diavik Diamond Mines a reçu tous les permis nécessaires et a amorcé les travaux de construction.
- è L'exploitation de trois champs de gaz naturel a pu démarrer en avril et mai 2001 grâce à l'achèvement des évaluations environnementales et à l'obtention des approbations ministérielles des plans de retombées économiques.
- è Pour la première fois en 10 ans, des terres dans les îles de l'Extrême-Arctique ont été offertes à l'industrie à des fins d'exploration, et ce, avec le plein appui de la Nunavut Tunngavik Inc. et du gouvernement du Nunavut.

- è Les autorités concernées ont émis neuf nouveaux permis d'exploration dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort, ainsi que six nouveaux permis d'exploration dans le centre de la vallée du Mackenzie. Les titulaires avaient présenté des propositions de travaux d'une valeur respective de 467 millions de dollars et de 57,5 millions de dollars.
- è De concert avec Environnement Canada, AINC a poursuivi l'élaboration d'un cadre de gestion et d'évaluation des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest, avec la pleine participation de tous les intervenants.
- è Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont paraphé une entente sur les eaux transfrontalières en collaboration avec AINC.
- è Le dixième rapport annuel sur les activités minières des Autochtones a été produit et publié par les participants autochtones au sous-comité sur les mines du groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière. Le rapport est le fruit d'une collaboration entre AINC et les ministères responsables des mines de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan.
- è Un comité fédéral de coordination sur l'énergie dans le Nord a été établi pour effectuer des travaux relatifs au développement du pipeline du Nord et fournir des conseils au groupe de référence ministériel sur l'énergie.
- è Un comité mixte de l'industrie et du gouvernement a été créé pour examiner les conditions du milieu dans lequel les concessions minières du Nord procèdent à leurs activités d'exploitation.

L'engagement

L'intensification de la coopération circumpolaire

L'établissement de solides relations internationales dans l'Arctique

- è Les responsables du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont amorcé une évaluation dont le rapport sera déposé à la réunion du conseil d'administration du PNUE qui aura lieu au printemps 2003 à Barrow, en Alaska. Ils ont décidé de le faire après qu'AINC ait fait ressortir le besoin de procéder à une évaluation de la contamination au mercure à l'échelle mondiale. Voir <http://www.unep.org> et <http://amap.no/news/abs-ws-hm.doc>.
- è La Yukon Association of Municipalities et la municipalité de Dawson ont signé une entente de coopération avec deux municipalités de la république des Komis. Il a été recommandé de mettre sur pied un réseau de municipalités circumpolaires conformément au plan d'action sur l'habitat. Veuillez consulter <http://esd.inac.gc.ca/ninf/>.
- è Nous avons parrainé et coordonné la tenue, en mars 2001, d'une série de séminaires organisés par des Chambres de commerce et portant sur les débouchés commerciaux au Canada et en Russie. Ces séminaires se sont déroulés à Toronto en même temps que la conférence sur l'exploitation minière de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Au nombre des participants figuraient le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ressources naturelles Canada, une ONG canadienne appelée Canada-Russia Business Forum, ainsi que des Chambres de commerce canadiennes et russes. Des participants ont recommandé de mettre sur pied une Chambre de commerce circumpolaire et de confier cette responsabilité au groupe de travail de l'Arctique et du Nord de la Commission économique intergouvernementale Canada-Russie (http://www.canada-russia.com/Events/2000/IEC_2000.PDF)

- è AINC a élaboré, avec des ministères fédéraux et les gouvernements territoriaux, la proposition du Canada concernant un cadre de développement durable pour les activités et les projets du Conseil de l'Arctique, ainsi que des règles de procédure et un mandat pour le groupe de travail sur le développement durable. Ces documents ont été présentés pour approbation aux hauts représentants du Conseil de l'Arctique lors de la réunion de Rovaniemi (Finlande), en juin 2001. Veuillez consulter http://www.arctic-council.org/sao_roi2/index.asp.
- è Le Conseil de l'Arctique a accepté de veiller à ce que l'Arctique soit représenté au Sommet mondial sur le développement durable qui doit avoir lieu en 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud. Le sommet est organisé par la Commission des Nations Unies pour le développement durable. Les principaux messages porteront sur le caractère disproportionné des répercussions que le développement non durable peut avoir sur les êtres humains et le milieu arctique, que le développement ait lieu dans l'Arctique ou ailleurs dans le monde. De plus, les représentants de l'Arctique recommanderont des mesures à cet égard. Veuillez consulter <http://johannesburgsummit.org/default.htm>.
- è À la demande d'AINC, le Conseil de l'Arctique a accepté de faire de l'édification des capacités une partie intégrante de toutes ses activités. La planification de l'atelier sur l'édification des capacités, qui se tiendra en novembre 2001 à Helsinki, en Finlande, a également été amorcée. Veuillez consulter <http://www.arctic-council.org/events.asp>.
- è Des projets pilotes de stages ont été offerts à quatre jeunes, qui ont pu ainsi acquérir une expérience de travail sur la scène internationale. Nous avons dirigé les travaux d'élaboration du plan d'action sur l'avenir des jeunes et des enfants de l'Arctique pour 2000–2001, sous l'égide du Conseil de l'Arctique. L'initiative a pour but de faire participer des jeunes du Nord à des activités qui contribuent à un mode de subsistance durable. Veuillez consulter <http://esd.inac.gc.ca/ninf>.
- è AINC a participé en octobre 2000 à la réunion ministérielle de Barrow à laquelle assistaient l'Arctic Athabaskan Council et le Gwich'in Council International en qualité de membres permanents. Veuillez consulter <http://www.arctic-council.org/participants.asp>.
- è AINS a créé et présidé un groupe d'experts sur les polluants organiques persistants (POP) en vertu de la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance. Ces experts ont étudié l'opportunité d'ajouter de nouveaux polluants à la liste de la Convention afin de mieux protéger le milieu arctique. Veuillez consulter <http://www.unece.org/env/lrtap>, en particulier les pages sur le Protocole d'Aarhus sur les POP en 1998.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

Les efforts déployés par le Ministère pour régler les revendications territoriales et créer un régime de réglementation efficace et stable, ainsi que ses travaux avec les résidants du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé, influencent directement les emplois et la croissance dans l'ensemble du Nord. Les activités de développement durable d'AINC dans le Nord sont effectuées en respectant le principe selon lequel les ressources du Nord doivent être exploitées d'une manière qui ne compromet pas la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources se traduira par des territoires plus forts et davantage autosuffisants. Les Autochtones du Nord sont devenus des partenaires à part entière dans la mise sur pied et le fonctionnement des offices et des organismes de gestion des ressources. Enfin, la participation accrue aux affaires circumpolaires permettra aux résidents du Nord d'exercer une influence directe sur la gestion des questions transfrontalières. Ceci leur permettra de mettre au point des « pratiques exemplaires » sur le développement durable et d'échanger à ce sujet avec des résidents des autres pays de l'Arctique.

La collaboration entre AINC, Environnement Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a permis au Canada d'établir de solides relations internationales dans l'Arctique. C'est ainsi que le Canada en est venu à jouer un rôle de chef de file au sein du Conseil de l'Arctique et à s'acquitter de ses obligations bilatérales (notamment celles que lui attribue l'entente de coopération Canada-Russie dans l'Arctique et le Nord). Grâce à sa participation aux cinq groupes de travail du Conseil de l'Arctique, AINC a joué un rôle clé dans la conclusion d'importants accords et protocoles internationaux visant à surveiller et à faire respecter les engagements en matière de réduction des polluants atmosphériques transfrontaliers dans l'Arctique (par exemple, la Convention globale sur les POP), à accélérer l'application des mesures correctrices sur la gestion des déchets dangereux (par exemple, l'entente avec les États-Unis sur la technique d'évaluation du nettoyage des rives de l'Arctique).

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Les résidents du Nord, autochtones ou non autochtones, sont ouverts à l'exploitation, à condition de pouvoir participer à la prise de décision, de pouvoir tirer parti des avantages qui en découlent et de savoir que ces activités sont effectuées selon le principe du développement durable. Sans des efforts concertés dans le Nord, nous risquons de compromettre la capacité des territoires de prendre en mains leur propre destinée, et celle de mettre en valeur le potentiel du Nord au profit de tous ses résidents, ainsi que de tous les Canadiens et Canadiennes.

Les éléments à améliorer

Certains projets importants ont été retardés en raison de la difficulté de concilier divers intérêts dans le Nord et de la nécessité de procéder à d'exhaustives consultations. Au nombre des questions médiatisées qui influencent un large éventail d'intervenants figurent le transfert des pouvoirs au Yukon, le projet de loi sur l'évaluation du développement au Yukon, la politique sur la régénération des mines dans les Territoires du Nord-Ouest et l'agrandissement du parc Nahanni.

La collaboration avec les gouvernements territoriaux, l'établissement des offices de gestion des ressources dans le Nord, les processus de consultation et la participation des intervenants du Nord sont tous nécessaires à la santé et au bien-être des résidents du Nord et à la salubrité de l'environnement nordique. À défaut de réaliser les objectifs circumpolaires, on risque de voir se dégrader le milieu arctique ainsi que la qualité de vie dans le Nord canadien et au Canada en général. De plus, si nous ne nous inspirons pas des « pratiques exemplaires » en matière de développement durable qui ont été adoptées dans d'autres nations septentrionales, nous risquons de devoir payer plus cher cet apprentissage.

La Commission canadienne des affaires polaires

Le résultat stratégique

Procurer aux Canadiens une présence efficace dans les milieux nationaux et internationaux des sciences et de la technologie polaires, en vue de contribuer à une meilleure compréhension des questions polaires.

Ce qu'il en a coûté?

Dépenses prévues	950 000 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	<i>1 002 200 \$</i>
Dépenses réelles en 2000–2001	980 080 \$
<hr/>	
L'explication des écarts	
L'écart de 52 200 \$ entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable au report des fonds de 1999–2000 aux années ultérieures pour les frais d'exploitation. L'écart de 22 120 \$ entre les dépenses réelles et les dépenses totales autorisées s'explique principalement par le report aux années ultérieures de fonds pour les frais d'exploitation.	

Le contexte : les défis et les possibilités

Un certain nombre de facteurs environnementaux influent sur les résultats du Ministère au chapitre du rendement :

Le cercle global (c.-à-d. de larges communautés d'intérêt)

- Le milieu de la recherche est diversifié et largement dispersé et les instituts de recherche effectuent un vaste éventail d'activités;
- Les membres n'accordent pas tous la même priorité aux initiatives polaires.
- On se demande si le gouvernement est fermement résolu à favoriser les progrès de la recherche polaire.
- Il est nécessaire d'améliorer la collaboration et la communication entre les divers milieux privés et publics de la recherche.

Le cercle de collaboration (c.-à-d. les personnes et les groupes en contact direct avec les activités d'AINC)

- Il existe de graves lacunes dans les capacités et l'infrastructure de la recherche.
- Il est nécessaire de rajeunir la communauté de la recherche sur les questions polaires.

Le cercle opérationnel (c.-à-d. les activités opérationnelles de la CCAP)

- Bien renseigner les Canadiens sur les sciences polaires est une tâche complexe, tout comme de trouver de nouveaux partenaires pour élaborer des sources d'information sur les questions polaires, de stimuler les activités de recherche bilatérales et multilatérales, ainsi que de renforcer la présence du Canada au sein des organisations internationales.

Quels étaient nos engagements?

La Commission est le principal point de contact au Canada avec le milieu scientifique circumpolaire. Elle représente le Canada au sein du International Arctic Science Committee et du Comité scientifique pour les recherches antarctiques. Elle entretient des rapports avec des institutions de recherche dans toutes les régions du monde circumpolaire. Les efforts internationaux de la Commission complètent ses activités de recherche au pays et permettent de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux qui intéressent le Canada

Qu'avons-nous accompli en 2000-2001? è Cercle opérationnel è Cercle de collaboration)

L'engagement

L'enrichissement du savoir sur les questions polaires

- è Le Réseau canadien d'information polaire est un point de convergence qui rassemble une foule de sources d'information sur les données les plus récentes en sciences polaires. Il diffuse largement des renseignements sur les questions polaires de sources canadiennes et internationales. On peut y accéder par le site Web de la Commission au <http://www.polarcom.gc.ca>.
- è La publication du *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada 1999* constitue une importante première démarche dans l'effort permanent de présenter régulièrement l'état du savoir sur les questions polaires au Canada. En se servant des données de 1998 comme base de référence pour tous les indicateurs, la Commission a cerné les sources et les genres de données qui peuvent servir d'indicateurs fiables s'ils font l'objet d'un suivi d'année en année. On peut consulter le rapport sur le site Web de la Commission.

L'engagement

La sensibilisation du public aux sciences polaires

- è La Commission canadienne des affaires polaires (CCAP) a amélioré son site Web, qui comporte maintenant plus d'information et de liens à d'autres institutions canadiennes et internationales. Veuillez consulter <http://polarcom.gc.ca>.
- è Elle a produit plusieurs publications importantes, dont le bulletin *Méridien*, le *Bulletin pour le Réseau canadien de recherche arctique*, ainsi qu'une série sur la *Recherche arctique et antarctique au Canada* qui traite de l'archéologie dans l'Arctique.
- è Les membres du conseil d'administration et du personnel ont rencontré de nombreuses organisations, des scientifiques et des résidents du Nord pour leur faire connaître le mandat de la Commission et écouter leurs préoccupations.
- è La CCAP a parrainé un concours de rédaction d'un essai à l'intention des élèves du secondaire pour susciter l'intérêt à l'endroit des sciences polaires. Elle a créé du matériel d'exposition portatif devant servir dans les conférences, les ateliers et d'autres événements publics ainsi que l'élaboration de troupes à l'intention des médias.
- è Elle a poursuivi les travaux avec les institutions fédérales, provinciales et territoriales ainsi qu'avec les milieux universitaire et de la recherche pour favoriser un meilleur accès au savoir polaire et un plus grand partage des connaissances.

L'engagement

Donner au Canada une renommée internationale en tant que nation circumpolaire

- è La Commission a poursuivi ses efforts pour assurer une présence canadienne plus active en Antarctique, en vue d'aider le Canada à s'acquitter des obligations que lui attribuent des traités internationaux et pour lui donner un rôle de premier plan sur la scène mondiale. Elle a exécuté des recherches de classe mondiale et représenté le Canada au sein d'organisations internationales. Par exemple, à l'occasion de la 26^e Assemblée du Comité scientifique pour les recherches antarctiques à Tokyo, la Commission a présenté un rapport sur la recherche canadienne dans l'Antarctique intitulé *Canadians in the Antarctica*, qu'on peut consulter au <http://www.polarcom.ca>.
- è La CCAP a travaillé de près avec le Conseil de l'Arctique et le Northern Research Forum à la mise en œuvre des principaux objectifs du « Volet nordique de la politique étrangère du Canada ». Elle a continué à offrir des conseils à l'Université de l'Arctique.
- è Elle a rehaussé la réputation du Canada en tant que nation circumpolaire en collaborant avec des institutions internationales comme le International Arctic Science Committee, le Comité scientifique pour les recherches antarctiques, le Northern Research Forum et l'Institut de recherche du Nunavut.

L'engagement

L'avancement des sciences et de la technologie dans les régions polaires

- è La Commission a continué à élaborer, avec des comités des secteurs public et privé, des approches en matière de coopération dans l'utilisation des ressources scientifiques, ainsi qu'à assurer le développement durable, l'avancement du savoir et l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement dans le Nord.
- è Elle a raffermi les rapports avec le milieu universitaire par l'entremise de l'Association universitaire canadienne des études nordiques et la participation aux travaux de comités. Elle a aidé les instituts de recherche à diffuser au public les résultats de leurs projets.
- è La CCAP a collaboré avec de nombreuses organisations à la préparation du *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada 1999*, (<http://www.polarcom.ca>) publié en juin 2001. Il est important pour le Canada de disposer d'un portrait détaillé de l'état actuel de la recherche polaire.

En quoi cela contribue-t-il aux résultats stratégiques du Ministère?

La Commission canadienne des affaires polaires apporte une contribution précieuse à l'état du savoir polaire au Canada et elle aide à attirer l'attention nationale sur la nécessité d'effectuer des recherches et de disposer d'une infrastructure d'information de classe mondiale. La Commission sert d'importante source d'information sur les recherches polaires et de lien avec le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et les Canadiens. Elle sert de premier point de contact avec la communauté scientifique circumpolaire. Non seulement ces activités complètent-elles ses travaux sur la recherche au pays, mais elles donnent au Canada la possibilité de contribuer aux projets scientifiques multinationaux qui l'intéressent.

Quels sont les risques associés à l'absence de résultats à ce chapitre?

Le manque de coopération se traduirait par l'inefficacité et le chevauchement des efforts et, en conséquence, par une hausse des coûts de la recherche et une baisse de son efficacité. De plus, les Canadiens perdraient de précieuses connaissances sur les affaires polaires et devraient dépendre de plus en plus des autres nations pour résoudre les problèmes et effectuer des recherches sur nos régions du Nord. La position qu'occupe le Canada au sein des nations polaires s'en trouverait affaiblie au moment où la recherche polaire revêt une importance de plus en plus grande à l'échelle mondiale. Enfin, les universitaires et les résidents du Nord perdraient une importante tribune pour faire connaître leurs problèmes et leurs préoccupations.

Les éléments à améliorer

Durant la préparation du *Rapport sur les indicateurs de la connaissance polaire au Canada 1999*, il a été difficile d'obtenir dans un délai serré des données scientifiques en provenance des institutions des secteurs public et privé. La coordination des tâches et la vérification de la compatibilité des données ont pris plus de temps que prévu.

Section IV – Les rapports consolidés

Les acquisitions et la passation des marchés

1. Le rôle exercé par les acquisitions et la passation des marchés dans la prestation des programmes.

Les activités d'acquisition et de passation des marchés appuient la prestation des programmes à l'Administration centrale et dans les 11 bureaux régionaux d'AINC. En plus de permettre à tout le personnel d'AINC d'acquérir le mobilier, les accessoires, la papeterie, les fournitures et le matériel nécessaires, cette activité permet aussi à AINC d'obtenir des services de consultants et de professionnels du secteur privé et ainsi, de mieux s'acquitter de ses responsabilités envers les Premières nations et les Inuits. Au nombre de ces divers services figurent la lutte contre les incendies de forêts, l'évaluation des diamants, la gestion des mines ainsi que la vérification et les recherches en matière de revendications territoriales et de litiges.

2. Les vérifications et les évaluations des pratiques en matière d'acquisition.

Au cours de l'exercice financier 2000–2001, on a effectué à l'Administration centrale une étude sur les offres à commandes et les bons de commande au Ministère. AINC a également entrepris une évaluation de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones en partenariat avec d'autres ministères fédéraux dans le but de présenter un rapport au Conseil du Trésor durant l'exercice 2001–2002.

3. Les progrès et les nouvelles initiatives visant à assurer des pratiques efficaces en matière d'acquisitions.

- S** On a élaboré et mis en œuvre un système intégré de gestion financière et des acquisitions à l'aide d'Oracle, conformément à la Stratégie de l'information financière du gouvernement.
- S** On a augmenté de 16 p. 100 le nombre de cartes d'achat (MasterCard ou Visa) et constaté une hausse de la valeur des transactions de 51 p. 100 par rapport à l'exercice financier 1999–2000.
- S** On a créé un comité ministériel d'examen des acquisitions.
- S** On a révisé et adopté de nouvelles procédures ministérielles concernant les préavis d'adjudication de contrat (PAC) publiés sur MERX, le service gouvernemental de demandes de propositions.
- S** On a réalisé une hausse de 11 p. 100 des activités d'acquisition et de passation des marchés en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Ces marchés sont passés de 36,9 millions de dollars en 1999–2000 à 40,6 millions de dollars en 2000–2001.
- S** On a mis en œuvre une nouvelle politique et de nouvelles procédures concernant la propriété intellectuelle dans les marchés.
- S** On a adopté de nouvelles procédures relatives aux frais de représentation dans les marchés de services pour se conformer aux politiques gouvernementales et aux pratiques acceptées dans ce domaine.
- S** On a élaboré et mis en œuvre une politique sur l'acquisition de matériel et de logiciels pour respecter les normes ministérielles en matière de technologie de l'information et les pouvoirs délégués par les organismes centraux.

L'initiative d'amélioration des services

L'initiative des services aux Premières nations, aux Inuits et aux résidents du Nord en 2000–2001

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes engage le gouvernement à apporter des améliorations mesurables de la satisfaction des clients d'ici à 2005 concernant les programmes et les services dispensés par les institutions fédérales. L'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur s'inscrit dans la foulée des efforts déployés pour en arriver à une amélioration continue des services.

Voici les améliorations qui ont pu être apportées en tirant parti de la création d'une direction générale de l'amélioration des services et de l'initiative Appuyer les intervenants de première ligne en 1999–2000 :

Le Programme des affaires indiennes et inuites

- S** Le personnel a réalisé une étude sur le cadre de contrôle de la gestion des paiements de transfert, laquelle a eu pour résultat d'abrégé le processus d'amendement aux ententes de transfert financier. En Alberta, il comporte maintenant 13 étapes au lieu de 49; la reddition des comptes est maintenant plus rigoureuse et le service à nos partenaires clients s'en est vu amélioré.
- S** Les normes de service établies pour répondre aux états financiers vérifiés reçus des bénéficiaires de fonds sont de 30 jours pour une première réponse et de 60 jours pour une étude analytique complète. Avec les ressources disponibles, il a été possible de respecter la norme de 30 jours dans 74 p. 100 des cas et celle de 60 jours dans 69 p. 100 des cas.
- S** Un accès en direct au Système du Registre des terres indiennes a été offert aux clients admissibles et plus de 100 agents des terres des Premières nations s'en sont prévalus. Un délai de 48 heures est fixé comme norme de service pour une inscription au Registre des terres, qui a été respecté en 2000–2001 dans 90 p. 100 des cas.

Le Programme des affaires du Nord

- S** Le Programme a harmonisé plusieurs de ses services avec ceux du gouvernement du Yukon et des institutions de gouvernement populaire au Nunavut dans le but d'accélérer le processus d'approbation des dossiers touchant l'utilisation des terres et de l'eau ainsi que les évaluations environnementales. Les citoyens disposent maintenant d'un guichet unique pour accéder aux services de demande de permis et d'approbation.

Le Programme de l'administration

- S** La bibliothèque et le Kiosque, qui fournissent des renseignements sur les Autochtones, le Nord et le Ministère, ont amélioré leur service aux citoyens et aux employés. Ils ont fixé une norme de trois jours ouvrables pour répondre aux demandes de renseignements simples et une norme de 15 à 20 jours ouvrables pour répondre aux demandes complexes. Au moment de la demande, le personnel donne une estimation du temps qui sera nécessaire pour la traiter.
- S** En vertu de la loi, l'Unité de l'accès à l'information doit répondre dans un délai de 30 jours aux demandes qui lui sont présentées. En 1999-2000, l'Unité avait reçu 167 plaintes sur la qualité de ses services et le Ministère était l'une des cinq institutions fédérales à avoir un rendement insatisfaisant à ce chapitre. En 2000–2001, le Ministère a été en mesure de réduire le nombre de plaintes à 17, ce qui lui a valu un éloge dans le rapport annuel du Commissaire à l'information.

La Stratégie de développement durable

Le contexte

Le but fondamental des politiques, programmes et initiatives du Ministère est d'aider les collectivités des Premières nations, des Inuits et du Nord à atteindre la stabilité économique, sociale et environnementale, conformément aux huit principes du développement durable. Ces principes sont le fruit de consultations exhaustives menées avec ces collectivités durant l'élaboration de la première Stratégie de développement durable de 1996–1997. (http://www.inac.gc.ca/sd/index_f.html). Ils sont réitérés dans la Stratégie de 2001–2003, présentée en février 2001, qu'on peut consulter au http://www.inac.gc.ca/pr/sus/index_f.html. Ils se lisent comme suit :

1. Une prise en considération entière de la viabilité économique, des répercussions sociales et des valeurs culturelles et environnementales dans les décisions et l'élaboration des politiques et des programmes.
2. Un processus décisionnel ouvert, inclusif et responsable.
3. Le respect des obligations fiduciaires et issues des traités ainsi que des ententes sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale et sur le plan international.
4. La participation des collectivités et des organisations locales concernées dans la planification et la mise en œuvre des programmes fédéraux.
5. Le respect des différentes cultures et des valeurs traditionnelles ainsi que des terres et de leur diversité comme étant le fondement de saines collectivités.
6. Des possibilités équitables pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord de tirer profit des avantages du développement tout en faisant l'expérience des risques et des inconvénients qui y sont associés.
7. Des décisions fondées sur les meilleures connaissances scientifiques, traditionnelles et locales disponibles.
8. L'utilisation efficace des ressources naturelles et la réduction au minimum de la pollution dans les activités internes d'AINC.

AINC s'efforce de suivre ces principes dans toutes ses décisions. En 2000–2001, il inaugurerait une stratégie de communications internes sur le développement durable pour y sensibiliser davantage les employés. Il a aussi élaboré et mis à l'essai une séance de formation à l'intention des cadres supérieurs à l'occasion d'une réunion du comité de la haute direction en Colombie-Britannique. Plus tard dans l'année, le sous-ministre associé était désigné champion ministériel du développement durable.

Le développement durable chez les Premières nations et les Inuits

Le développement durable dans les réserves indiennes et les collectivités inuites est largement tributaire d'une planification à long terme qui favorise un solide développement économique, des cultures dynamiques et des régimes efficaces de gouvernance ainsi que la salubrité de l'environnement.

Le Programme des affaires indiennes et du Nord mise sur les liens étroits qui existent entre les principes du développement durable et les objectifs stratégiques de *Rassembler nos forces*. Par exemple, les nombreuses initiatives financées en vertu de *Rassembler nos forces*, et qui portaient sur le perfectionnement professionnel, la planification communautaire globale, l'utilisation et la gestion des ressources, ont été conduites dans le respect des principes du développement durable.

Au nombre des réalisations de 2000–2001 figurent six projets d'amélioration des pratiques de développement durable dans les collectivités des Premières nations au Québec. Plus de 65 projets ont permis à ces dernières de perfectionner leur capacité de gérer les questions environnementales. L'évaluation et l'assainissement des sites contaminés demeurent au nombre des activités importantes : environ 7,9 millions de dollars ont été attribués à l'évaluation et à la décontamination, portant le total des investissements à cet égard à 110 millions de dollars depuis 1992. L'intégration du savoir traditionnel dans les pratiques commerciales des Premières nations et du Ministère a fait l'objet d'une étude. On a recommandé, dans le cadre de l'initiative conjointe d'AINC et de l'APN sur l'élaboration de politiques, d'apporter des changements de nature opérationnelle et politique aux pratiques ministérielles actuelles.

Le développement durable dans le Nord

L'intégration des principes du développement durable dans les décisions touchant le Nord s'est traduite par des approches qui préconisent la formation de partenariats stratégiques et l'édification des capacités des collectivités, sans oublier le leadership et le perfectionnement des compétences en ce qui a trait au Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, au programme d'assistance provisoire en gestion des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest et au programme à l'intention des agents des bandes responsables des ressources au Yukon. Le Programme de surveillance des effets cumulatifs dans la vallée du Mackenzie a également été élaboré en partenariat avec les organisations autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. On compte aussi comme exemples le cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs ainsi que la stratégie sur les zones protégées dans les Territoires du Nord-Ouest. Au Nunavut, le programme en direct Planner est une initiative de collaboration visant à harmoniser les processus de réglementation et d'examen. Parmi les autres réalisations communes, citons la mise sur pied du programme des géosciences du Nunavut, qui a nécessité la collaboration du gouvernement du Nunavut et de Ressources naturelles Canada. Au Yukon, le marché des services de lutte contre les incendies a été adjugé à des Premières nations. Veuillez consulter <http://esd.inac.gc.ca/NIN/NINdocs/sustainabledevelopment/default.asp> pour un rapport plus détaillé.

Le développement durable – Les activités du Ministère

Au cours de la dernière année, le personnel du Programme de l'administration a travaillé diligemment à écologiser les activités internes du Ministère. La majorité des travaux ont porté sur l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs et sur la collecte de données de référence dans des domaines comme le parc de véhicules du Ministère, la consommation de papier, les déchets solides et les biens immobiliers. Ils avaient pour but de répondre aux exigences des rapports sur la Stratégie de développement durable. De plus, un module de formation sur Internet a été produit pour renseigner les employés sur le développement durable et l'écologisation des activités internes. On a également précisé les rôles et les responsabilités de nos principaux partenaires dans la Stratégie, notamment Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et les coordonnateurs régionaux. De concert avec Environnement Canada et TPSGC, nous avons

créé sur Internet un système automatisé de gestion des biens immobiliers. Ce système permet de faire le suivi des activités, de corriger les documents et de mettre à jour les renseignements sur les 375 biens immobiliers du Ministère. Avec la réalisation de ces travaux, le Programme de l'administration est maintenant en meilleure position pour suivre les réussites et les domaines où des améliorations d'imposent. Ces éléments ont d'ailleurs été signalés à la rubrique sur les activités internes d'écologisation de la Stratégie de développement durable 2000–2003 du Ministère.

Les rapports

Des vérifications internes et externes ont permis de constater que des améliorations allaient être nécessaires et, par la suite, la Stratégie de développement durable 2000–2003 a permis de détecter des lacunes à l'échelle du Ministère. AINC est déterminé à concevoir des instruments d'évaluation du développement durable ainsi qu'un système de suivi électronique. Le Ministère pourra ainsi surveiller les progrès qu'il effectuera dans l'acquittement de chacun de ses engagements. On pourra aussi savoir comment les programmes et les initiatives, en général, contribuent au développement durable.

Situation en ce qui concerne les Réservoirs d'entreposage de carburant se trouvant sur des terres du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada

Rapport annuel au 30 avril 2001

Conformément à la partie IV de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, soit le Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domaniale*, le présent rapport fournit l'information énoncée à l'annexe II dudit règlement et mise à jour au 31 décembre 2000.

1. Le nombre suivant de systèmes de stockage hors sol :

Sont inscrits auprès du MAINC : 1 377.

Sont conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 46.

Ne sont pas conformes aux *Directive techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* : 1 331.

Devraient être améliorés conformément à l'annexe I des *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol* :

a) N/A en 2001.

b) N/A en 2002.

2. Le nombre suivant de systèmes de stockage souterrains:

Sont inscrits auprès du MAINC : 309.

Sont conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage fédéraux souterrains* : 7.

Ne sont pas conformes aux *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage fédéraux souterrains* : 302.

Devraient être améliorés conformément à l'annexe II des *Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage fédéraux souterrains* :

a) N/A en 2001.

b) N/A en 2002.

D'autres initiatives avantageuses pour les Canadiens

Un milieu de travail exemplaire

La représentation des Autochtones au sein d'un effectif dynamique et compétent

Les réalisations en 2000–2001

- Un programme de perfectionnement des vérificateurs autochtones a été créé. D'une durée de trois ans, il mène à une attestation de vérificateur interne agréé.
- Le Ministère a maintenu sa représentation des Autochtones à 28,9 p. 100 de son personnel et le taux de départ des employés autochtones a été plus bas que l'année précédente. Il a également appuyé diverses initiatives, dont les travaux d'un comité chargé de l'atelier national sur l'avancement de l'emploi chez les Autochtones, le Programme de recrutement d'Autochtones titulaires d'une maîtrise, le Programme de perfectionnement des cadres de gestion autochtones et la création de *kumiks* (lieux de rassemblement ou d'isolement permettant de méditer ou d'apprendre les enseignements traditionnels des sages).
- Le secteur du Registre des Indiens a accru son taux d'employés autochtones, notamment par la nomination d'un registraire intérimaire dans le contexte d'un programme de perfectionnement professionnel d'un an.
- En partenariat avec la Commission de la fonction publique, un soutien et une assistance ont été accordés à la composante à l'intention des Autochtones du programme Cours et affectation de perfectionnement.

La fonction de contrôleur moderne

De saines pratiques de gestion

Les réalisations en 2000–2001

- Le Ministère a évalué l'état de ses pratiques de gestion à l'aide d'un instrument de diagnostic vérifiant les capacités. Cette étude a été réalisée de concert avec un important groupe de consultants du secteur privé. Dans l'ensemble, les résultats, examinés et validés par la haute direction d'AINC, indiquent que le Ministère a de saines pratiques et procédures de gestion. Par ailleurs, un certain nombre d'améliorations possibles ont été cernées, notamment sur les plans de la gestion du risque et des systèmes de contrôle et d'information sur les activités. Le rapport de l'évaluation se trouve au http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/index_f.html.
- La brochure *Prise de risque responsable et axée sur l'innovation* a été publiée; elle fait partie de la *Trousse sur le leadership et l'apprentissage*. Un comité consultatif sur la gestion du risque a été créé au sein du Ministère.
- Un instrument d'auto-évaluation en direct a été conçu à l'intention des négociateurs. Il est disponible sur Intranet, et comporte des recommandations de cours, de lectures, de vidéos et de cassettes audios.

- On a fait à nouveau de la planification des ressources humaines une partie intégrante du cycle de planification. Ce type de planification est lié de près à la planification des activités, à la fonction de contrôleur moderne et à la reddition de comptes.
- On a poursuivi de façon constante les efforts pour créer un milieu de travail stimulant en ouvrant un centre des carrières, en inaugurant un site Web sur les carrières et en élaborant un CD-ROM sur l'orientation professionnelle. On a fait la promotion de l'apprentissage permanent en publiant un manuel à l'intention des équipes et en exerçant un suivi plus étroit des plans de formation et de perfectionnement individuels.
- Un plan d'action a été rédigé pour donner suite aux conclusions du diagnostic sur les capacités, en vue d'améliorer les pratiques de gestion.
- Un appui a été accordé aux intervenants de première ligne par la mise en service du Système du Registre des terres indiennes et la simplification du processus d'amendement des ententes de transfert financier prévu dans le cadre de contrôle de la gestion des paiements de transfert.
- Les contributions des employés ont été soulignées par plus de 1 000 remises de récompenses et témoignages de reconnaissance.
- On a participé aux travaux d'un comité du Secrétariat du Conseil du Trésor qui a abouti à la publication en avril 2001 du *Cadre de gestion intégrée du risque*. Veuillez consulter http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/riskmanagement/rmf-cgr01-1_f.html.

Gouvernement en direct

L'accès aux renseignements et aux services du gouvernement par les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord

Les réalisations en 2000–2001

- Environ 225 documents concernant les programmes et les services d'AINC ont été rendus accessibles en direct, répondant ainsi à l'objectif fixé par Gouvernement en direct.
- On a continué à apporter un soutien aux Premières nations pour la production de rapports sur Internet (p. ex. sur le logement et l'infrastructure, les membres des réserves qui ne sont pas des Indiens inscrits).
- Le Portail des Autochtones du Canada (<http://www.aboriginalcanada.gc.ca>) a été officiellement inauguré le 28 mars 2001 à l'occasion du Sommet des peuples autochtones des Amériques.
- On considère qu'il est prioritaire de donner aux collectivités des Premières nations et des Inuits l'accès aux télécommunications à large bande, comme il a été recommandé dans le rapport du groupe de travail national chargé de ce sujet.

Section V – Tableaux financiers

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	2000-2001			
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
Affaires indiennes et du Nord Canada				
Programme d'administration				
1	Dépenses du programme	71,8	101,2	99,6
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	7,9	8,9	8,9
	Total du programme	79,7	110,1	108,5
Programme des affaires indiennes et inuit				
5	Dépenses de fonctionnement	268,3	393,8	388,1
10	Dépenses en capital	30,1	2,1	2,1
15	Subventions et contributions	4 236,7	4 222,6	4 218,5
(L)	Paiements législatifs (Voir le tableau 5 pour plus de détails)	172,3	222,6	189,9
	Total du budgétaire	4 707,4	4 841,1	4 798,7
L20	Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	-	48,0	-
L20	Prêts à des revendicateurs autochtones	22,3	61,3	57,2
L21	Prêts aux Anciens du Yukon	-	0,4	0,3
	Total non budgétaire	22,3	109,7	57,5
	Total du Programme	4 729,7	4 950,8	4 856,2
Programme des affaires du Nord				
25	Dépenses de fonctionnement	85,4	108,3	101,3
30	Subventions et contributions	50,0	62,8	62,7
35	Paiements à la Société canadienne des postes	15,6	24,8	24,5
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	8,0	10,3	10,3
	Total budgétaire	158,9	206,3	198,9
L40	Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents	-	0,3	-
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits en vue de l'octroi de prêts pour la promotion des activités commerciales	-	6,5	-
L81	Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises du Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon	-	5,0	-
	Total non budgétaire	-	11,9	-
	Total du Programme	158,9	218,1	198,9
	Total du Ministère	4 968,4	5 279,0	5 163,5
Commission canadienne des affaires polaires				
40	Dépenses du programme	0,9	0,9	0,9
(L)	Paiements législatifs (voir le tableau 5 pour plus de détails)	0,1	0,1	0,1
	Total de l'organisme	1,0	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins: Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Affaires indiennes et du Nord Canada							
Revendications							
(dépense prévues)	270	91,6	8,3	404,7	504,6	-	504,6
(autorisations totales)	433	201,5	2,2	423,6	627,3	-	627,3
(réelles)	433	201,3	2,2	421,3	624,8	-	624,8
Service aux Indiens et aux Inuits							
(dépense prévues)	1,741	199,2	21,8	3 981,8	4 202,9	-	4 202,9
(autorisations totales)	1,754	234,5	13,9	3 965,4	4 213,8	-	4 213,8
(réelles)	1,754	196,4	13,9	3 963,6	4 173,9	-	4 173,9
Services aux affaires du Nord							
(dépense prévues)	555	108,9	-	50,0	158,9	-	158,9
(autorisations totales)	620	139,9	3,6	62,8	206,3	-	206,3
(réelles)	620	132,5	3,6	62,7	198,9	-	198,9
Administration							
(dépense prévues)	728	79,2	-	0,5	79,7	-	79,7
(autorisations totales)	871	102,5	7,1	0,5	110,1	-	110,1
(réelles)	871	100,9	7,1	0,5	108,5	-	108,5
Total							
(dépense prévues)	3,294	479,0	30,1	4 437,0	4 946,1	-	4 946,1
(autorisations totales)	3,678	678,4	26,8	4 452,3	5 157,5	-	5 157,5
(réelles)	3,678	631,1	26,8	4 448,1	5 106,0	-	5 106,0
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
(dépense prévues)							(62,3)
(autorisations totales)							(167,7)
(réelles)							(167,7)
Coût des services offerts par d'autres ministères							
(dépense prévues)							44,0
(autorisations totales)							59,7
(réelles)							59,7
Coût net du Ministère							
(dépense prévues)							4,927,7
(autorisations totales)							5,049,5
(réelles)							4,998,0
Commission canadienne des affaires polaires							
(dépense prévues)	6	0,9	-	-	1,0	-	1,0
(autorisations totales)	5	1,0	-	-	1,0	-	1,0
(réelles)	5	1,0	-	-	1,0	-	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues par opposition aux dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues du Ministère par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998–1999	Dépenses réelles 1999–2000	2000–2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Budgétaire					
Revendications	445,4	444,2	504,6	627,3	624,8
Services aux Indiens et aux Inuits	4 141,7	3 946,3	4 202,9	4 213,8	4 173,9
Services aux affaires du Nord	256,4	216,8	158,9	206,3	198,9
Administration	81,6	89,9	79,7	110,1	108,5
Total Budgétaire	4 925,1	4 697,2	4 946,1	5 157,5	5 106,0
Non budgétaire					
Revendications	53,9	51,4	22,3	61,7	57,5
Services aux Indiens et aux Inuits	(0,1)	(1,2)	-	48,0	-
Services aux affaires du Nord	-	-	-	11,9	-
Administration	-	-	-	-	-
Total du non budgétaire	53,8	50,2	22,3	121,5	57,5
Total					
Revendications	499,3	495,5	526,9	689,0	682,3
Services aux Indiens et aux Inuits	4 141,6	3 945,2	4 202,9	4 261,8	4 173,9
Services aux affaires du Nord	256,4	216,8	158,9	218,1	198,9
Administration	81,6	89,9	79,7	110,1	108,5
Total du Ministère	4 978,9	4 747,4	4 968,4	5 279,0	5 163,5
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 4 – Recettes non disponibles

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1998-1999	Recettes réelles 1999-2000	2000-2001		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications					
Rendement des investissements :					
• Requérrants autochtones	3,3	6,2	3,3	6,1	6,1
Autres recettes non fiscales	9,5	5,5	9,4	5,5	5,5
Total partiel (revendications)	12,8	11,7	12,7	11,7	11,7
Services aux Indiens et aux Inuits					
Taxe sur les produits et les services	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5
Rendement des investissements :					
• Fonds de développement économique des Indiens	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Recouvrement de prêts garantis	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	13,0	14,3	10,2	14,5	14,5
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	19,7	0,3	6,6	0,9	0,9
Privilèges, licences et permis	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Services et frais de services	-	-	-	-	-
Produits :					
• des ventes	-	0,3	0,1	0,3	0,3
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	-	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	0,1	-	-	-	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	34,3	16,4	18,3	17,4	17,4
Services aux affaires du Nord					
Taxe sur les produits et services	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Rendement des investissements :					
• profits du projet Norman Wells	11,7	61,3	11,7	103,3	103,3
• autres	0,9	-	0,9	0,9	0,9
Remboursement des dépenses d'années antérieures	0,8	1,1	1,6	1,2	1,2
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	1,3	0,2	0,9	3,2	3,2
Exploitation minière au Canada	8,2	10,8	5,2	2,6	2,6
Extraction du quartz au Yukon	0,8	0,6	0,9	0,6	0,6
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,2	1,0	0,2	9,1	9,1
Concessions houillères	-	-	-	-	-
Métallique et non métallique	-	-	-	-	-
Redevances au titre du pétrole et du gaz	6,0	9,1	4,8	14,2	14,2
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	1,5	1,9	1,5	0,6	0,6
Foresterie	0,9	1,3	2,1	0,4	0,4
Location de terres, de bâtiments et de machines	0,7	0,8	0,3	0,6	0,6
Droit au titre de l'utilisation de terres	0,2	0,2	0,1	0,6	0,6

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1998-1999	Recettes réelles 1999-2000	2000-2001		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Autres droits, produits de location et de licences	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1
Logements et services	0,2	0,2	-	0,3	0,3
Produits :					
• des ventes	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	0,7	-	0,2	0,4	0,4
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	34,6	89,2	31,1	138,5	138,5
Administration					
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	0,1	0,1	-	-	-
Logements et services	-	-	-	-	-
Services et droits de services	-	-	-	-	-
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des recettes non disponibles (Ministère)	82,0	117,5	62,3	167,7	167,7
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 5 – Paiements législatifs

Paiements législatifs pas secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998–1998	Dépenses réelles 1999–2000	2000–2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications					
Subventions aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre d'ententes de règlement sur les revendications territoriales, aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	127,9	127,8	148,4	164,8	164,8
Conseil chargé d'apporter de l'aide aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington souffrant d'incapacité due à la pollution au mercure (Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure))	-	-	-	-	-
Montants adjugés par la cour	0,1	0,3	-	0,3	0,3
Contributions aux régimes d'avantages	3,1	6,0	3,2	3,6	3,6
Total partiel (revendications)	131,1	134,2	151,6	168,6	168,6
Services aux Indiens et aux Inuits					
Passif relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre du développement économique et du logement des Indiens (Loi sur les indiens)	0,1	0,3	2,0	-	-
Rentes aux Indiens (Loi sur les Indiens)	1,7	1,8	1,4	1,6	1,6
Paiement par le Trésor, de prêts garantis octroyés à même le Compte de développement économique des Indiens	-	-	-	32,7	0,2
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18,6	16,9	17,3	19,4	19,4
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	0,3	-	-	-
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	-	0,1	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	20,4	19,4	20,7	53,9	21,3

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1998	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Services aux affaires du Nord					
Paiements aux bénéficiaires des ententes de règlement des revendications territoriales globales, en compensation des redevances sur l'exploitation des ressources	1,6	1,8	1,5	2,0	2,0
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,5	7,9	6,5	7,3	7,3
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,7	0,6	-	1,0	1,0
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	9,8	10,3	8,0	10,3	10,3
Administration					
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - Salaire et allocation de voiture	-	0,1	0,1	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7,9	8,5	7,9	8,8	8,8
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	-	-	-	-
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	8,0	8,5	7,9	8,9	8,9
Total des paiements législatif (Ministère)	169,3	172,4	188,2	241,8	209,1
Commission canadienne des affaires polaires					
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 6 – Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Subventions					
Revendications	301,3	314,5	356,5	369,1	366,8
Services aux Indiens et aux Inuits	529,9	206,5	306,0	239,7	239,7
Services aux Affaires du Nord	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Administration	-	-	-	-	-
Total des subventions	832,0	521,7	663,2	609,5	607,2
Contributions					
Revendications	55,7	53,8	48,2	54,5	54,5
Services aux Indiens et aux Inuits	3 440,0	3 532,5	3 675,8	3 725,8	3 723,9
Services aux Affaires du Nord	122,4	76,4	49,3	62,1	62,0
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 618,6	3 663,2	3 773,8	3 842,8	3 840,9
Total					
Revendications	357,1	368,3	404,7	423,6	421,3
Services aux Indiens et aux Inuits	3 970,0	3 738,9	3 981,8	3 965,4	3 963,6
Services aux Affaires du Nord	123,2	77,1	50,0	62,8	62,7
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	4 450,6	4 184,8	4 437,0	4 452,3	4 448,1
Commission canadienne des affaires polaires					
	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 7 – Projets d'immobilisations (Projets évalués à 15 millions de dollars ou plus)

Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada*						
Revendications						
Logement au Nunavik	25,0	-	-	-	5,0	5,0
Services aux Indiens et aux Inuits						
Infrastructure						
Atlantique						
Déménagement de Davis Inlet	143,4	21,0	18,0	42,6	21,1	21,1
Québec						
Programme d'infrastructure du transport marin du nord du Québec – Cale sèche	35,1	3,0	7,6	-	3,5	3,5
Manitoba						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill	47,3	-	-	-	3,0	3,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	0,4	-	-	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake	23,6	0,4	1,4	0,3	2,0	2,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	36,1	2,8	2,5	2,5	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Wasagamack	32,0	-	-	-	0,1	0,1
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Mathias Colomb	21,8	5,1	1,0	-	0,1	0,1
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point	44,8	4,1	0,3	-	-	-
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sayisi Dene	15,9	-	0,1	-	-	-
Total partiel (Infrastructure)	417,1	36,8	30,9	45,4	29,8	29,8
Installations scolaires						
Manitoba						
École de Chemawawin	22,9	-	-	6,8	0,5	0,5
Phase II de l'école de Garden Hill	31,2	-	12,8	8,0	11,0	11,0
École de Mathias Colomb School	17,1	8,8	5,6	-	0,9	0,9
Phase II de l'école de Peguis	23,2	-	-	9,9	7,3	7,3
Total partiel (Installations scolaires)	94,4	8,8	18,4	24,7	19,7	19,7

Secteurs d'activité	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépense s réelles
Acquisitions de terrains						
<i>Québec</i>						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	0,2	0,4	16,9	-	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	548,9	45,8	49,7	87,0	49,5	49,5
Total	573,9	45,8	49,7	87,0	54,5	54,5

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

* Il n'y a pas de projets d'immobilisations évalués à 15 millions de dollars ou plus dans le programme d'administration des Affaires du Nord.

Tableau 8 – Prêts

Prêts par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada					
Revendications					
Prêts à des requérants autochtones (brut)	30,1	28,2	22,3	61,3	57,2
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon (brut)	0,2	0,4	-	0,4	0,3
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique (brut)	23,6	22,8	-	-	-
Total partiel (revendications)	53,9	51,4	22,3	61,7	57,5
Services aux Indiens et aux Inuits					
Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons (net)	-	-	-	-	-
Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens (net)	(0,1)	(1,2)	-	48,0	-
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	(0,1)	(1,2)	-	48,0	-
Services aux affaires du Nord					
Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents (brut)	-	-	-	0,3	-
Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales (net)	-	-	-	6,5	-
Prêt pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon (net)	-	-	-	5,0	-
Total partiel (Services aux affaires du Nord)	-	-	-	11,9	-
Administration	-	-	-	-	-
Total (Ministère)	53,8	50,2	22,3	121,5	57,5
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des dépenses prévues au budget principal et aux budgets supplémentaires, plus les autres autorisations. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 9 – Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant du passif éventuel		
	le 31 mars 1999	le 31 mars 2000	Courant au 31 mars 2001
Prêts			
Logement dans les réserves (SCHL et autres prêteurs approuvés)	1 158,1	1 215,0	1 248,8
Société du crédit agricole	0,1	0,1	0,1
Fonds garantis aux Indiens pour le développement économique	2,5	2,7	2,5
Revendications et causes en instance ou imminentes			
Litiges	8 382,9	8 446,3	6 263,9
Non litigieux	174,5	43,4	67,2
Revendications particulières	1 361,3	1 652,4	2 597,7
Revendications globales sur les terres autochtones	741,6	583,1	833,1
Total (Ministère)	11 821,1	11 943,0	11 013,2
Congé de maladie			
Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne leur sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. La valeur des crédits de congé accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie avec assez de précision, elle n'est pas incluse dans les données présentées. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.			

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au montant indiqué.

Section VI – Autres renseignements

Sources d'information additionnelle

Affaires indiennes et du Nord Canada

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet

<http://www.inac-ainc.gc.ca>

Courriel: webmaster@inac.gc.ca

Renseignements généraux et distribution de publications

- Téléphone : (819) 997-0380
Courriel : InfoPubs@inac.gc.ca

Bibliothèque ministérielle

Vous ignorez à qui adresser votre demande au sein du Ministère?

- Téléphone : (819) 997-0811
Courriel : Reference@inac.gc.ca

Médias — Communications

- Téléphone : (819) 997-8404

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Téléphone : (819) 953-9999
Courriel : Instat@inac.gc.ca
Publications sur les statistiques socio-démographiques disponibles à :
http://www.inac-ainc.gc.ca/pr/sts/index_f.html.

Programme des Affaires du Nord

- Téléphone : (819) 953-3760
Courriel : NAPInfo@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Pièce 1710
Constitution Square
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605 ou 1-888-POLAR01
Courriel : mail@polarcom.gc.ca

Internet

<http://www.polarcom.gc.ca>

Partenaires dans la prestation conjointe / Ministères ou organismes fédéraux

Santé Canada – Appeler au (613) 954-8815 ou visiter le site <http://www.hc-sc.gc.ca>.

- Services de santé non assurés. Services de santé communautaires, Santé du milieu et surveillance, Services hospitaliers. Programme national de lutte contre l'abus de drogues et d'alcool par les Autochtones. Grandir ensemble – Santé mentale communautaire, développement de l'enfant et Bon départ pour les Autochtones. Programme national pour les enfants. Stratégie sur le diabète chez les Autochtones; Programme de soins à domicile et en milieu communautaire pour les Premières nations; Systèmes d'information sur la santé des Premières nations; Salubrité des aliments et nutrition; Organisation pour la promotion de la santé des peuples autochtones.

Développement des ressources humaines Canada – Appeler au (819) 997-8677 ou visiter le site <http://www.hrdc-drhc.gc.ca>.

- Stratégie de perfectionnement des ressources humaines autochtones, Services de garde à l'intention des Premières nations et des Inuits, Initiative à l'intention des Autochtones en milieu urbain et Stratégie emploi jeunesse.

Société canadienne d'hypothèque et de logement – Appeler au (613) 748-2586 ou visiter le site <http://www.cmhc-schl.gc.ca>.

- Dans les réserves – Programmes sans but lucratif d'aide à la remise en état des logements; Logements adaptés : aînés autonomes et Initiative de stages en habitation. À l'extérieur des réserves – Programme de logement rural et autochtone, Programme de logement sans but lucratif pour les Autochtones en milieu urbain, Programme d'aide à la remise en état des logements, Programme de réparations d'urgence.

Solliciteur général du Canada – Communiquer avec la Direction générale de la police des Autochtones au (613) 991-0241 ou visiter le site <http://www.sgc.gc.ca>.

- Politique sur les services de police des Premières nations – Mise en oeuvre, entretien et élaboration du programme des services de police des Premières nations, principalement dans les réserves, grâce à des ententes tripartites entre les collectivités des Premières nations, le gouvernement provincial ou territorial et le gouvernement fédéral, dans le but de donner aux Premières nations l'accès à des services de police professionnels, efficaces, adaptés à la culture et responsables envers les collectivités qu'ils desservent.

Patrimoine canadien – Communiquer avec la Direction générale des programmes sur les peuples autochtones et les droits de la personne au (819) 994-3835.

- Programme des centres d'amitié autochtones; Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radio télédiffusion; Programme des organisations autochtones représentatives; Programme pour les femmes autochtones; Programme des langues autochtones; Langues autochtones - Yukon; Langues autochtones - T.N.-O.; Programme des centres polyvalents pour les jeunes autochtones en milieu urbain; Jeunesse Canada au travail à l'intention des jeunes autochtones en milieu urbain.

Industrie Canada – Appeler au (613) 954-4064 ou visiter le site <http://www.abc.gc.ca>.

- Entreprise autochtone Canada – promouvoir la création d'entreprises autochtones, leur compétitivité et leur réussite sur les marchés canadiens et internationaux.

Pêches et Océans – Communiquer avec la Direction générale des affaires autochtones au (613) 993-1917.

- Stratégie des pêches autochtones (SPA) et processus de réponse à long terme à l'arrêt Marshall (Accès aux pêcheries et programme de cogestion) – accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêcheries, à la gestion des habitats et aux possibilités de pêche commerciale.

Ressources naturelles – Communiquer avec la Direction générale de la gestion financière au (613) 996-6865.

- Forêt modèle autochtone; Arpentage des terres du Canada; Centre de la technologie de l'énergie de CANMET; Initiative stratégique pour la participation accrue des Autochtones; Programme de foresterie des Premières nations; subventions pour le développement de capacités et initiatives en gestion des ressources.

Justice Canada – Communiquer avec la Direction générale de la justice autochtone au (613) 941-9298 ou avec la Direction générale des programmes au (613) 957-3180.

- Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones; Le Programme d'études en droit pour les Autochtones (PEDA); L'initiative de renouvellement du système de justice applicable aux jeunes (création des capacités dans une collectivité autochtones); et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (fournit des conseils et des renseignements de nature non juridique aux Autochtones qui ont des démêlés avec la justice).

Bureau du Conseil privé – Pour tout ce qui concerne les revendications particulières des Indiens, communiquer avec la Commission au (613) 945-1515 ou visiter le site <http://www.indianclaims.ca>; pour toute autre affaire, communiquer avec l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (bureau du Conseil privé).

- Commission sur les revendications particulières des Indiens; Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les Autochtones.

Défense nationale – Communiquer avec les Services ministériels au (613) 992-6033.

- Programme Bold Eagle; Programme d'entrée des Autochtones dans les forces armées canadiennes; Programme des Rangers canadiens; Programme des Rangers juniors canadiens; Programme d'aide préscolaire aux Autochtones.